



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Le 18 décembre

Présents : 24

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Votants : 29

Procurations : 5

Convocation du Conseil
Municipal en date du
12 décembre 2025.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Isabelle APPRIOU, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE.

Secrétaire de séance : Philippe RIVIERE

N° D_2025-12-18-11

Objet : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (S.D.E.F.) – RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère a adressé le rapport d'activités annuel aux Maires de chaque commune membre,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique,

Vu l'avis de la commission en date du 11 décembre 2025,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2024 du S.D.E.F.

Landivisiau, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SDEF

*Syndicat Départemental d'Énergie
et d'Équipement du Finistère*



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

L'énergie au service du territoire

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le SDEF, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, joue un rôle essentiel en assurant le contrôle des concessionnaires ENEDIS pour la distribution électrique, EDF, pour la fourniture au tarif réglementé de vente et EDF-SEI pour les îles françaises non connectées au continent. Le SDEF intervient en tant que maître d'ouvrage pour la construction des réseaux électriques (extensions, sécurisations, renforcements et améliorations esthétiques), avec plus de 600 M€ TTC investis en 2024, ce qui constitue le premier domaine d'intervention, avec une charge de travail en augmentation, du principalement à la mise en œuvre du programme «tempête» sans précédent suite à la tempête CIARAN, en partenariat étroit avec notre concessionnaire ENEDIS.

Le SDEF a également été un axe très fort, avec 25M€ engagés en 2024, soit + 13,6M€ principalement dû au programme intracing qui rencontre un véritable succès auprès des communes adhérentes. Le programme se poursuit en 2025 et 2026, et au final, nous aurons remplacé 40 000 points lumineux, pour aboutir à un taux de LED de 75% ce qui fera du SDEF la structure de France, la plus en avance dans la transition énergétique de l'éclairage public connecté, ce qui permettra d'économiser 3M€/an pour les 68 communes engagées !

Le SDEF a développé de nombreuses autres missions liées à la transition énergétique afin de répondre aux enjeux climatiques et aux objectifs régionaux et nationaux. Ainsi, le SDEF depuis plusieurs années, a investi avec les collectivités dans la mobilité durable en déployant 248 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Finistère.

Le syndicat a également pris part dans le développement des énergies renouvelables, en particulier, le photovoltaïque. En 2024, le SDEF exploiterait 59 installations solaires d'une puissance totale de 3 590 kWc.

Pour soutenir et accompagner les collectivités dans cette démarche de transition énergétique, le SDEF met également ses compétences au service de l'ensemble de ses adhérents pour la collecte des certificats d'économies d'énergie, l'achat d'énergie, le conseil en énergie partagé, l'audit et l'expertise énergétique du patrimoine bâti des collectivités dans le cadre des programmes ACTEE successifs...

Dans le domaine du numérique, nous avons poursuivi nos actions pour le PCRS, le SIG, le déploiement de la fibre optique ou encore le service Finistère Smart Connect.

Je tiens à remercier les délégués élus du SDEF, les vice-présidents pour leur investissement, ainsi que l'ensemble du personnel pour son implication et son volontarisme à mettre en œuvre quotidiennement nos décisions.

Je souhaite que la lecture de ce rapport vous apporte une meilleure connaissance du SDEF.



Président du SDEF

Le SDEF est là pour mettre à disposition des communes et EPCI son expertise technique, financière, juridique pour faire avancer concrètement vos projets au service de tous les Finistériens et Finistériennes et contribuer ainsi à un rayonnement du Finistère où tout commence !

Rapport d'activité 2024 - Le mot du président

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE



RÉTROSPECTIVE 2024

Janvier

Lancement du programme intracting avec la commune de Landivisiau
Ce dispositif financier invite les communes à réaliser des travaux de performance énergétique sur leur patrimoine afin de générer des économies d'énergie.
La commune de Landivisiau est la première à adhérer au programme et la première à rénover son parc d'éclairage public.



Avril

Nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques à Gouézec
Afin de poursuivre son travail de maillage du territoire, le SDEF a installé une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Gouézec sur la place de l'église.



Février

Conseil d'administration du PEBreizh
En début d'année, le SDEF a accueilli dans ses locaux le conseil d'administration du PEBreizh.

Cette structure associative regroupe les syndicats d'énergie bretons ainsi que Brest Métropole. Cette collaboration est née d'une volonté partagée d'œuvrer ensemble, en tant qu'acteurs publics pour la transition énergétique en Bretagne.



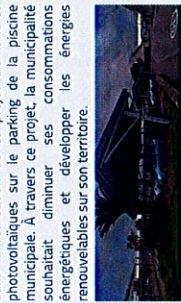
Mai

Les élèves de Landerneau remportent le prix départemental du concours écolouistics
Les élèves de CM2 de l'école Marie-Curie de Landerneau remportent le prix départemental du concours écolouistics.



Mars

Des ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine de Saint-Pol-de-Léon
Le SDEF a accompagné Haut Léon Communauté dans la réalisation de ce projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine municipale. A travers ce projet, la municipalité souhaitait diminuer ses consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables sur son territoire.



juin

39ème congrès de la FNCCR
Le congrès de la FNCCR s'est déroulé à Besançon du 26 au 28 juin 2024. Cet événement rassemble, au niveau national, les territoires d'énergie et les acteurs publics et privés qui ont un impact de près ou de loin dans les domaines de l'énergie. Le SDEF et les autres syndicats d'énergie bretons étaient présents au congrès pour représenter le PEBreizh.



Rapport d'activité 2024 - Rétrospective 2024

RÉTROSPECTIVE 2024

juin

Journée de convivialité du SDEF
En juin 2024, l'ensemble des agents du SDEF ont partagé une journée de convivialité sur l'île de Sen.



juillet

Rénovation de l'éclairage public à Pont-l'Abbé
Les travaux de rénovation de l'éclairage public liés au programme intracting se poursuivent tout au long de l'année 2024.
Pour le mois de juillet, c'est la rénovation sur la commune de Pont-l'Abbé qui se clôture et permet ainsi à la commune de faire des économies de 80%.



Septembre

Sensibilisation des élèves du collège Saint-Joseph de Fousnant
Durant tout le mois de septembre, notre exposition «Tous acteurs de notre futur énergétique» était au collège Saint-Joseph de Fousnant.



Décembre

Travaux : le SDEF pousse les murs
Afin de répondre à l'accroissement constant de son effectif, le syndicat a choisi d'agrandir ses bureaux de Quimper.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

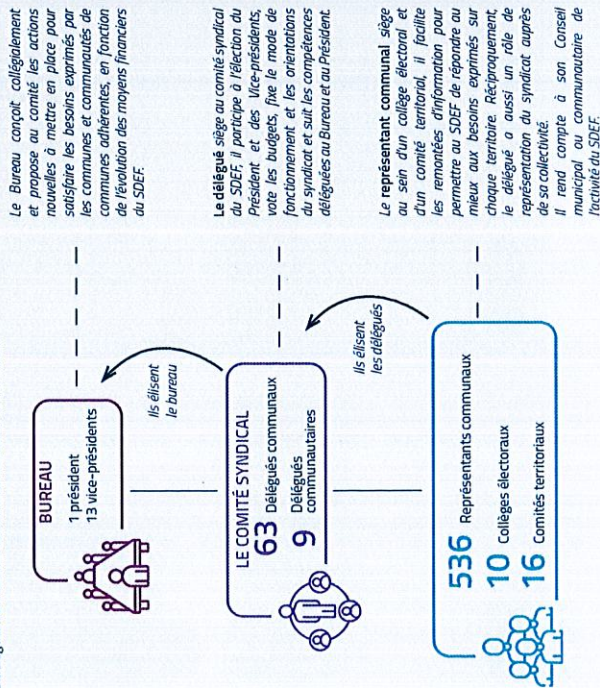
Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LA GOUVERNANCE

Le SDEF est administré par un comité syndical, composé de représentants élus et par un collège électoral constitué des délégués de chacune des collectivités et EPCI membres.



DÉCOUPAGE DES COMITÉS TERRITORIAUX



Rapport d'activité 2024 - La gouvernance

Rapport d'activité 2024 - Le bureau

LE BUREAU

Il est composé de 14 membres : le Président et 13 Vice-présidents.



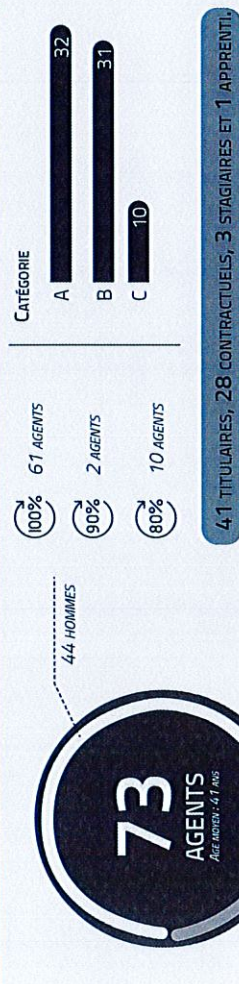
Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



29 FEMMES

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION : 154
NOMBRE D'AGENTS FORMÉS : 51

NOUVELLES ARRIVÉES (11)

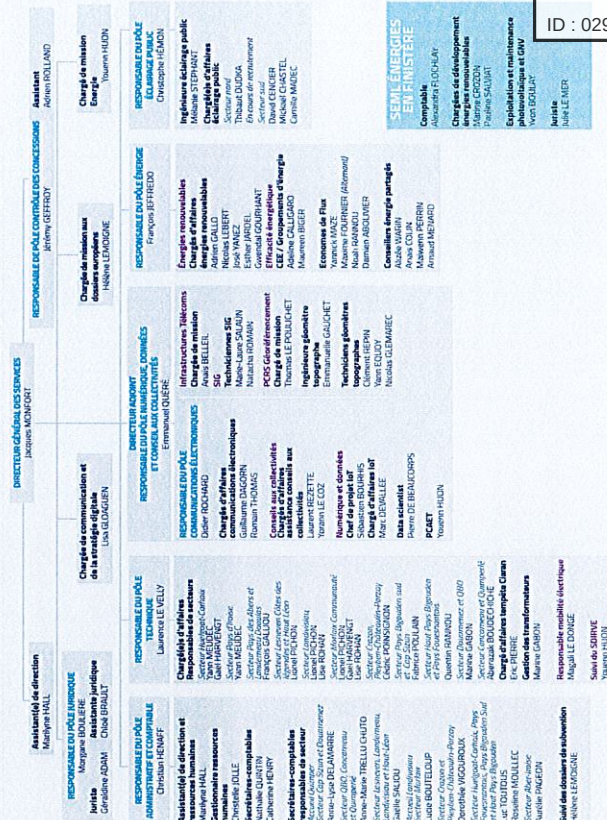
De gauche à droite :
 Arnaud Ménéant, Conseiller en énergie partagé
 Mickaël CHASTEL, Chargé d'affaires éclairage public
 Aurélie PAGOEN, Secrétaire-comptable
 Pierre DE BEAUCORPS, Data scientist
 Marc DEVALLÉE, Chargé d'affaires IoT
 Lucie BOUTELOUP, Secrétaire-comptable
 Éric PIERRE, Chargé d'affaires température
 Christelle ULLÉ, Gestionnaire ressources humaines
 Christelle GOURANT, Chargé d'affaires énergies renouvelables
 Pierre FALCHER, Chargé d'affaires éclairage public /44
 Vincent CLEMENT, Chargé d'affaires éclairage public

DÉPARTS (4) Anna DIDYMUS, Camille BESSE

Anna DIDYMUS, Camille BESSE
Loris CORDAT, Ayman MBARAKA

Rapport d'activité 2024 - Une équipe à votre écoute

L'ORGANIGRAMME



Rapport d'activité 2024 - L'organigramme

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

8

LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les objectifs

-  **Sobriété :**
Faire évoluer les comportements de consommation.
-  **Efficacité énergétique :**
Rénovation de bâtiments, éclairage public, baisse des consommations.
-  **Énergies renouvelables :**
Très forte augmentation de la production d'énergies renouvelables décentralisées.
-  **Gaz à effet de serre :**
Diminution des émissions pour parvenir à la neutralité carbone.



L'action locale du SDEF s'inscrit dans les objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique. Ces objectifs dessinent la trajectoire qui doit nous permettre de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le Climat de 2015.

L'Accord de Paris est un traité international, juridiquement contraignant, visant à limiter les effets du changement climatique. Il a été adopté par 196 parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

	Région Bretagne		Etat Français		Europe	
	Sémiotique adoptée en 2020, modifiée en 2024		Loi transition énergétique pour la croissance verte en 2015, Energie climat 2019, Climat et résilience en 2021		Pacte Vert pour l'Europe, Fit for 55, Paquet énergie climat	
Consommation d'énergie	2030 : -32% par rapport à 2012	2050 : -44% par rapport à 2012	2030 : -20% par rapport à 2012	2050 : -50% par rapport à 2012	2030 : -27% par rapport à 1990	
Emission gaz à effet de serre	2030 : -34% par rapport à 2015	2050 : -65% par rapport à 2015	2030 : -40% par rapport à 1990	2050 : Neutralité carbone	2030 : -55% par rapport à 1990	
Production d'énergies renouvelables	2030 : x4,9 par rapport à 2012	2050 : x9,4 par rapport à 2012	2030 : 32% de la consommation finale d'énergie	2050 : Non défini	2030 : 42,5% de la consommation finale d'énergie	

Le SPADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

Rapport d'activité 2024 - Objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique

Comité régional de l'énergie

Le 28 novembre 2023 a été créé le comité régional de l'énergie (CRE), il se réunit lors des séances plénières de la CBTE. L'objectif fixé dans l'article 83 : favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie.

- Ses missions :
- Proposer au ministre de l'énergie des objectifs régionaux d'énergies renouvelables ;
 - Être associé à la fixation et à l'évaluation de la mise en oeuvre de ces objectifs ;
 - Rendre un avis annuel sur l'évolution des actions ;
 - Prendre part au débat sur l'énergie sur notre région.
- Objectif fixé dans l'article 83 de la loi climat et résilience du 22 août 2021 :
- Donner un avis sur les zones d'accélération



Zones d'accélération

La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit, dans son article 15, la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français et confie ainsi aux maires la responsabilité de déterminer des zones d'accélération d'ENR sur leur territoire.

Les énergies renouvelables concernées :
L'énergie éolienne, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, énergie ambiante, marémotrice, houlomotrice, osmotique et les autres ENR, hydroélectricité, biomasse, les gaz de décharge, les gaz de stations d'épuration d'eau usées et le biogaz.

L'objectif :
Orienter les porteurs de projets vers des zones d'accélération des ENR. Les projets proposés sur ces zones, pourraient bénéficier d'un délai d'instruction légèrement réduit, de l'ordre de 2 à 3 mois, ainsi qu'une bonification du tarif lors de la réponse aux appels d'offres de la CRE.



Conférence Bretonne de la Transition Énergétique (CBTE)

Cette instance a été mise en place à l'initiative du Préfet de Région et de Président du Conseil régional le 19 janvier 2010. Elle se réunit deux fois par an.

Elle permet de réunir l'ensemble des acteurs de l'énergie du territoire breton (services de l'état et instances publiques, élus et représentants des collectivités territoriales, acteurs du monde économique et professionnel, organisations syndicales et patronales, sociétés civiles et associations).

La conférence a pour vocation :

- Aborder l'ensemble des thématiques liées au domaine de l'énergie : maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité de l'approvisionnement ;
- Partager des constats sur la situation énergétique bretonne, appuyés à la fois sur les données de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), et sur le retour d'expérience des actions engagées et évaluées ;

Depuis 2017, son périmètre d'action s'est élargi en intégrant l'ensemble des sujets de transition énergétique (l'habitat, l'agriculture, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique) afin de répondre aux objectifs nationaux de l'état définis par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Rapport d'activité 2024 - Objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le sachiez-vous ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Assistance à maîtrise d'ouvrage des EPCI :

En application de l'article L. 2224-37-1 du CGCT, le SDEF, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a mis en place la « Commission Consultative Paritaire » (CCP) pour la Transition Énergétique.

Dès lors, il peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial.

Ainsi, Le SDEF accompagne la CC du Pays Bigouden Sud dans l'élaboration de son PCAET par convention.

Le SDEF, en tant qu'acteur territorial engagé dans la transition énergétique, participe aux comités techniques ou de pilotage des EPCI lors de la phase d'élaboration des PCAET. Il participe aux ateliers de construction des stratégies et programmes d'action. Il apporte alors un éclairage sur le volet énergie (consommation et EnR). Par sa vision départementale, il contribue aussi à l'échange d'expériences entre les EPCI.

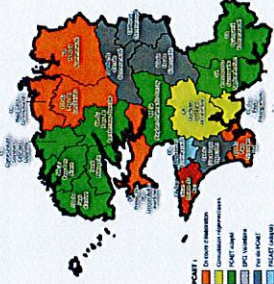
Avancement 31 décembre 2024	EPCI
Élaboration	Pays Bigouden Sud - Morlaix Communauté - Presqu'île de Crozon - Aulhe Maritime - Haut-Léon Communauté - Pays de Landivisiau
Consultation État région	Pays Fouesnantais - QBO
Mise en Oeuvre	Pleyben Châteauil Porzay - CCA - Quimperlé Communauté - Lesneven Côte des légendes - Pays des Abers - Pays d'Iroise - Pays de Landerneau Daoulas
Non obligé PCAET volontaire	Cap Sizun Pointe du Raz
Non obligé PACAET volontaire	Douarnenez Communauté
Non obligé	Haute Cornouaille - Haut Pays Bigouden - Monts d'Arrée Communauté - Pôher Communauté - Ile de Sein - Ouessant

Le syndicat propose aux EPCI de s'inscrire dans les programmes d'action des PCAET, en tant que porteur de projet dans ses domaines de compétences.

Il définit des objectifs chiffrés, des moyens d'action et des indicateurs de réalisation et de résultats. Il rend compte annuellement auprès des EPCI de l'avancement des actions inscrites et de l'atteinte des objectifs.

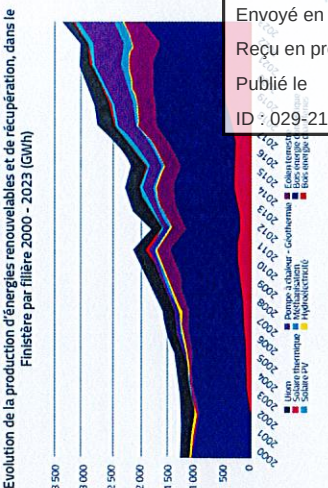
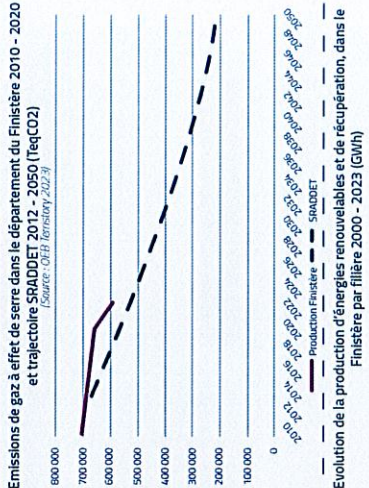
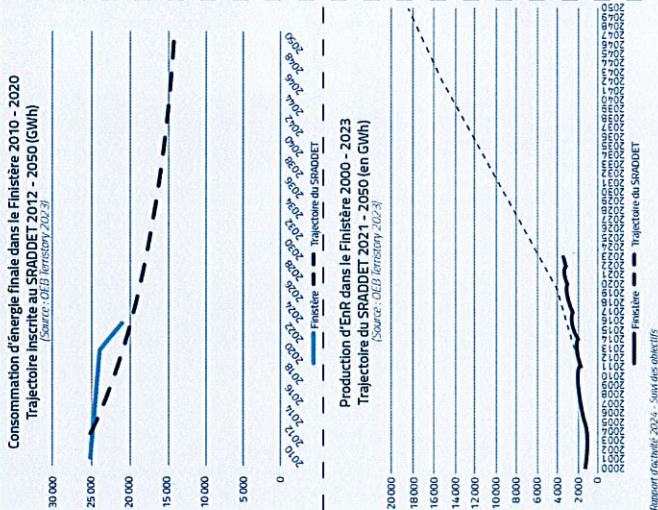
Etat des lieux d'avancement des PCAET dans le Finistère

Sur les 71 EPCI du département, 8 ont approuvé leur PCAET, 8 sont en cours d'élaboration, QBO venant d'arrêter son projet, 1 EPCI a approuvé un programme d'actions PCAET de manière volontaire. Enfin, 4 autres EPCI n'ont pas lancé la démarche, n'ayant pas l'obligation de le faire.



Rapport d'actualisation 2024 - Plan climat air énergie territorial

SUIVI DES OBJECTIFS



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À savoir

La Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique a été instituée par la loi pour la Transition Énergétique du 18 août 2015.

Elle réunit à parité les délégués des EPCI et les délégués du SDEF. Elle a pour objet la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et la mise en cohérence de leurs politiques d'investissements. Les partenaires finistériens de l'énergie y sont également invités.

La Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique s'est réunie le 8 novembre 2024, au SDEF. Ce rassemblement est le 8e depuis l'installation de cette commission.

Pour cette séance, l'ordre du jour était :

1. Etat des lieux d'avancement des PCAET dans le Finistère ; (voir page 12)
2. Contribution du Finistère aux objectifs régionaux, nationaux de Transition Énergétique ;
3. Dispositif des «Générateurs», appui et conseil en énergies renouvelables auprès des collectivités locales ;
4. Mise en œuvre du décret Eco-énergie tertiaire ;
5. Point d'actualités (zones d'accélération ENR, photovoltaïque compatible avec les espaces naturels, agricoles et forestiers...).

Contribution du Finistère aux objectifs régionaux, nationaux de transition énergétique

La consolidation des stratégies approuvées dans les PCAET conduit à une cible de baisse de 44 % des consommations d'énergie entre 2012 et 2050, une baisse de 65 % des émissions de gaz à effet de serre et une part d'énergies renouvelables à 85 % de la consommation, sur la même période. Si ces objectifs sont ambitieux, ils restent en dessous de l'objectif national de neutralité carbone et de l'objectif régional d'autonomie énergétique en 2040.

Les données réelles produites par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, portant sur les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, montrent une orientation globale à la baisse. Elle est cependant moins rapide que ne le fixaient les stratégies de transition à l'échelle nationale. De même les données de production indiquent une très forte hausse de la production d'électricité renouvelable (multipliée par 9 de 2000 à 2023) mais insuffisante pour suivre la courbe menant à l'autonomie énergétique en 2040.



Mise en œuvre du Décret Eco-Energie

Le décret « éco-énergie tertiaire » du 23 juillet 2019 constitue le premier dispositif contraignant la rénovation thermique des bâtiments. Il oblige tous les exploitants de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à diminuer les consommations énergétiques des bâtiments, aux échéances 2030, 2040 et 2050.

On constate en 2024 un certain retard dans la mise en œuvre de ce texte complexe, mais également un manque de partage d'informations concernant l'avancement de son application et les résultats obtenus.

Au-delà des travaux à effectuer, il est établi que le décret permet aux collectivités une meilleure connaissance de leur patrimoine et une gestion patrimoniale globale (les objectifs peuvent être mutualisés à l'échelle de l'ensemble du patrimoine de la collectivité).

Point d'actualités (zones d'accélération ENR, photovoltaïque compatible avec les espaces agricoles, naturels et forestiers)

Une première relève de zones d'accélération ENR a été effectuée le 25 avril 2024, à laquelle beaucoup de communes finistériennes ont répondu. Cependant, une 2e relève avec une échéance au 15 janvier 2025 a été décidée afin de compléter au maximum le dispositif.

Pour l'agriculture, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne a rédigé un projet de document cadre pour le photovoltaïque et a sollicité l'avis des EPCI.

Rapport d'activité 2024 - Commission consultative paritaire pour la transition énergétique

LE SUIVI JURIDIQUE DU SYNDICAT



Les marchés publics et délégations de service public

En tant que syndicat mixte, le SDEF est soumis au Code de la commande publique entré en vigueur au 1er avril 2019. Il doit donc respecter les principes fondamentaux de la commande publique qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Le pôle juridique établit l'ensemble des marchés publics et délégations de service public. Il assure la rédaction des pièces (en lien avec les autres pôles en ce qui concerne les pièces techniques), la passation des marchés (publicité, analyse, participation aux commissions d'appels d'offres...) et leur notification.

Par ailleurs, il met à disposition ses services (de rédaction et passation de marchés) auprès des membres qui le demandent.



La veille et le conseil juridique

Une mission essentielle du pôle juridique est d'être attentif aux évolutions législatives et réglementaires qui peuvent intervenir dans ses domaines de compétences et d'en informer les agents ou les membres du SDEF.

Le pôle juridique prodigue également des conseils juridiques aux agents du SDEF, mais également aux collectivités qui en font la demande. Pour cela, le service se forme régulièrement pour être toujours à jour des nouvelles réglementations afin que sa pratique soit toujours efficiente.

Les dossiers précontentieux et contentieux

Le pôle juridique est en charge de la gestion des dossiers précontentieux et contentieux. En effet, il se charge d'apporter dans les meilleurs délais, une réponse aux réclamations des particuliers qui rencontreraient des difficultés suite aux interventions du SDEF.

Des travaux d'extension du bâtiment des services de Quimper sont en cours, des marchés ont été notifiés entre le 12 septembre 2024 et le 19 novembre 2024.



Le pôle juridique en chiffres

Marchés publics notifiés en 2024 : 56

Marchés de travaux : 31
Marchés de fourniture : 8
Marchés de service : 17

Nombre de procédures

Appels d'offres ouverts : 16
Procédures adaptées : <90 000€ HT : 7
Marchés : >90 000€ HT : 8
Procédures : <40 000€ HT : 3

Les SEM et sociétés de projet

Le pôle juridique est également de plus en plus sollicité concernant des projets qui sont rattachés à la SEM Energies en Finistère : création de filiales, rédaction de statuts et pactes d'actionnaires, réponse à des appels à projets, etc...

Ces domaines d'intervention ne sont pas exhaustifs. Les missions du pôle juridique s'adaptent aux évolutions des domaines de compétence du SDEF et de la structure.



Rapport d'activité 2024 - Assurer la sécurité juridique du syndicat

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU SYNDICAT

L'équipe du pôle administratif et comptable, répartie entre Quimper et Landivisiau, se renforce avec la création d'un poste de gestionnaire ressources humaines. L'équipe est ainsi constituée de 13 agents qui réalisent l'ensemble des mouvements comptables et financiers, les dossiers de subventions et les remontées de dépenses, la gestion des ressources humaines et la gestion quotidienne pour le bon fonctionnement des services.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier et du nouveau logiciel métier pour l'exécution financière des marchés.

9 809 ÉCRITURES COMPTABLES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à plus de 16 millions d'euros en 2024 (12 millions en 2023) représentant plus de 3 000 mandats. Les dépenses d'investissement ont atteint plus de 114 millions y compris les restes à réaliser, soit plus de 3 669 mandats.

Le nombre d'écritures en dépenses diminue en 2024 en raison des investissements intrant, mais le nombre de marchés publics traités augmente.

Quant aux ressources, 748 titres ont été ordonnancés en fonctionnement pour un volume de 26 millions d'euros. Ces recettes sont essentiellement la TCCFE, les participations pour l'éclairage public, mais également les subventions qui financent les agents dédiés aux projets comme par exemple les programmes ACTEE. En investissement, le pôle a enregistré 112 millions d'euros de recettes, y compris les restes à réaliser, soit 1 940 titres émis. Ces recettes sont

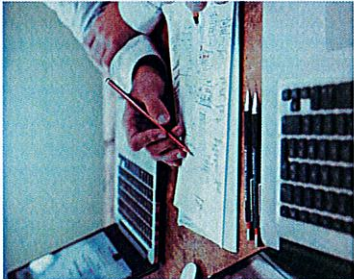
essentiellement les subventions, les fonds de concours et le déblocage des fonds intrant.

Enfin, un travail conséquent de mise à jour de l'inventaire, en lien avec la trésorerie de Quimper, a été effectué depuis fin 2023, ramenant le nombre de fiches d'inventaire de plus de 10 000 à 1 597 après analyse de plusieurs dizaines de milliers d'écritures comptables.

LES ENVELOPPES FINANCIÈRES

Une très grande majorité des mouvements comptables sont déclarés en 16 enveloppes financières se rapportant aux comités territoriaux. Ce travail est réalisé en collaboration avec les chargés d'affaires et permet aux secrétaires comptables d'assurer un suivi détaillé des dépenses et recettes se rapportant aux communes de leurs secteurs géographiques.

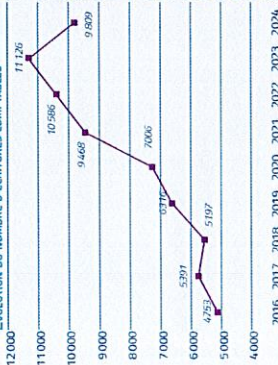
Rapport d'activité 2024 - La gestion administrative et financière du syndicat



Quelques chiffres

- 13 agents
- 9 809 écritures comptables
- 76 millions d'€ de dépenses
- 56 millions d'€ de recettes

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCRITURES COMPTABLES



D1 CONTRÔLE DES CONCESSIONS

- LES CONCESSIONS ÉLECTRIQUES
- LES CONCESSIONS GAZ

Quelques chiffres en bref ...



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LES CONCESSIONS ÉLECTRIQUES

Quelques chiffres

31/12/2023

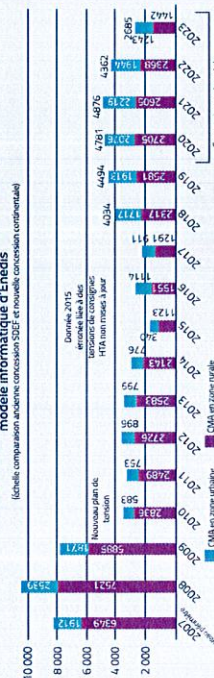
- 263 communes
- 35 postes sources sur la concession continentale
- 40 postes sources alimentant la concession continentale
- 11 866 km de réseau Haute Tension
- 16 017 postes de transformation
- 15 027 km de réseau Basse Tension
- 482 304 clients consommateurs
- 317 306 clients au tarifs réglementés de vente
- 8 955 installations de production

Qualité de la desserte électrique

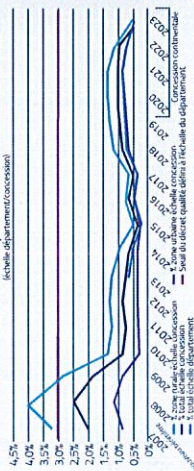
La tenue de tension vue par les clients BT

Par application du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 et l'arrêté du 18 février 2010, les clients situés hors de la plage de tension admissible de +/-10% de la tension nominale de 230V sont qualifiés « Clients mal alimentés » selon un modèle statistique d'estimation de charge électrique. Après une croissance du nombre de CMA entre 2018 et 2021, la baisse engagée en 2022 s'accentue en 2023 sous l'effet cumulé de la mise à jour de la période de référence des températures (1981 - 2010 / 1991 - 2020), de l'impact des producteurs qui ont tendance à élever la tension, de la fiabilisation des profils de consommation et enfin des travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage.

Nombre théorique de clients mal alimentés BT estimé à partir du modèle informatique d'Enedis



% clients mal alimentés du point de vue de la tenue de tension



Rapport d'activité 2024 - Concession électrique

Continuité de fourniture

La continuité de fourniture selon le décret qualité

Selon le décret qualité (n°2007-1826 du 24 décembre 2007) et ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), un client est considéré, en matière de continuité de fourniture, comme mal alimenté s'il subit dans une année :

- plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes) ou plus de 35 coupures brèves (de 1 seconde à 3 minutes) ou une durée de coupure cumulée de plus de 13 heures.

Hors événement exceptionnel.

Il apparaît ainsi que le décret qualité, vu sous l'angle de la continuité de fourniture, a été respecté en Finistère chaque année depuis 2011, à l'exception des exercices 2013 et 2014 (succession de tempêtes sur la période hivernale).

Le niveau global de continuité du décret qualité est considéré comme non respecté si le pourcentage de clients mal alimentés à l'échelle du département dépasse 5%.

Le Critère B : temps moyen de coupure par usager

Le critère B constitue le critère de performance le plus communément utilisé pour évaluer la continuité de fourniture. Il mesure la durée moyenne de coupure perçue par un client basse tension, quelle que soit la cause des coupures. Le critère B HIX hors RTE correspond au critère B auquel on retranche les coupures en lien avec des événements exceptionnels et ceux ayant pour cause des infrastructures relevant du réseau de transport (RTE). Il est pris en référence dans le SDI du contrat de concession. L'objectif convenu et partagé entre le SDEF et ENEDIS est de parvenir, au cours du contrat, à un critère B HIX hors RTE moyen sur 4 ans glissants inférieur à 80 minutes.

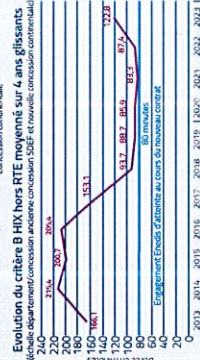
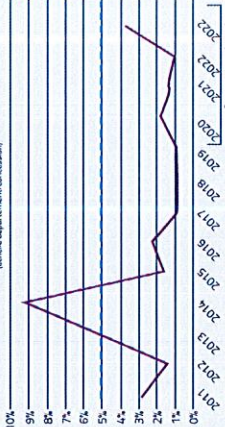
Depuis 2018 et la fin du PCIM, le niveau du critère B, toutes causes confondues, est stable jusqu'à l'année 2022. En effet, l'année 2023 a été marquée par la tempête CIARAN. Ceci a fait exploser le critère B avec un niveau historique de 1538 minutes.

Décomposition du critère B par type de causes

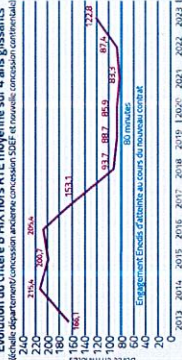


Rapport d'activité 2024 - Concession électrique

% clients mal alimentés du point de vue de la continuité de fourniture



Evolution du critère B HIX/RTE moyen sur 4 ans glissants

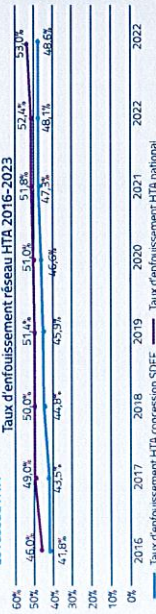


La tempête CIARAN, un événement climatique qualifié d'exceptionnel qui ne doit cependant pas occulter la hausse significative des incidents BT et HTA, sur un réseau fragilisé par la tempête CIARAN.



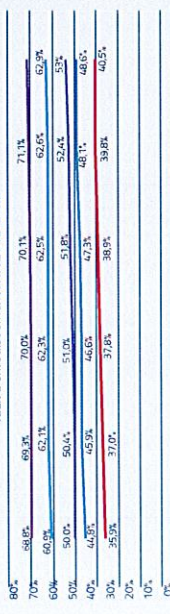
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

Le réseau HTA



Malgré la situation géographique du Finistère et son exposition particulière aux aléas climatiques, le taux d'enfouissement du réseau HTA est seulement de 48,1% alors que le taux national est de 52,4%. Dans les faits, pour désensibiliser notablement le réseau aux aléas climatiques, Enedis doit donc poursuivre sa politique d'enfouissement HTA en association avec d'autres mesures (OMT, élagage/abattage renforcé...).

Taux d'enfouissement HTA 2012-2022



Bien que la progression du taux d'enfouissement HTA sur les communes rurales soit la plus importante sur la période 2012 – 2022, il reste inférieur au taux de la concession. De plus, cet accroissement du linéaire enfoui en zone rurale ne permet pas d'améliorer le critère B Incident HTA comme le démontre le graphique ci-contre à droite.

Le réseau BT

À fin 2023, il reste encore 2 710km de réseau BT Nu sur la concession (1 769km en zone rurale et 941km de zone urbaine). Malgré la baisse significative du taux de fil nu, il reste 2,5 fois plus élevé que le taux national. Les fils nus sont plus identifiants du fait de leur caractère non isolé, et de leur vétusté, en lien avec l'âge moyen de 57 ans. C'est la raison pour laquelle leur éradication totale sur la durée du nouveau contrat continental (à savoir au plus tard à l'horizon 2050) a été affichée comme objectif commun Enedis/SDEF (au titre de leur MOA respective) dans le SDI et déclinée dans les PPI successifs. La cadence de suppression des fils nus sur la concession, moyennée sur la décennie s'élève de 155km/an, est en phase avec l'objectif du SDI, notamment grâce à la dynamique de travaux du SDEF. Pour la partie relevant de la MOA d'ENEDIS, à l'issue du premier PPI, il apparaît nécessaire de renforcer la dynamique d'investissement sur cette finalité.

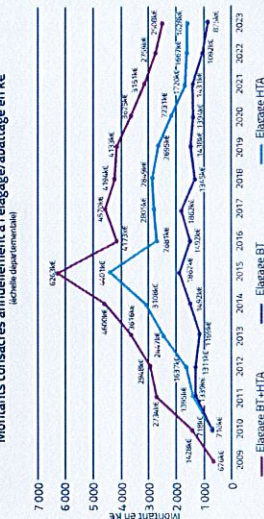
L'élagage

Enedis, bien qu'exploitant des réseaux BT et HTA, ne supporte pas systématiquement la charge de l'élagage. Dans les faits, il existe un partage des responsabilités entre le gestionnaire du réseau et le propriétaire de la parcelle d'implantation.

Localisation arbre	Localisation ligne électrique	Charge d'élagage
Public	Public	Enedis
Privé*	Privé	Enedis
Privé	Public	Propriétaire de la parcelle

*Sous réserve d'antériorité de la plantation de l'arbre par rapport à la ligne.

Montants consacrés annuellement à l'élagage/abattage en k€



Depuis 2015, les montants consacrés par ENEDIS à l'élagage et l'abattage ne cessent de diminuer. Ceci s'explique par une baisse du linéaire HTA élagué (à mettre en perspective par rapport à la progression de l'enfouissement du réseau HTA) et surtout par une baisse du nombre d'arbres abattus. Cependant, le maintien du linéaire BT élagué chaque année ne permet pas d'atteindre les objectifs de périodicité d'élagage définis lors du PEIM (3 ans pour la HTA et 6 ans pour la BT).

À fin 2022, ce sont plus de 90 communes (1/3 des communes de la concession) qui n'ont pas bénéficié d'élagage du réseau BT depuis plus de 6 ans. Ceci constitue un axe d'amélioration de la qualité de desserte, compte tenu de la proportion importante du taux de coupures longues BT sur incidents BT ayant pour origine un défaut d'élagage.

Chiffres clés - Concession Zones non interconnectées (ZNI)

31/12/2023

- 3 communes - 3 unités de production
- 45 postes de transformation HTA-BT
- 32 km de réseau Haute Tension (HTA), 100% souterrain
- 55km de réseau Basse Tension (BT) (99,5% souterrain, 0,5% toradé façade, 0% aérien nu)
- 1 832 clients consommateurs
- 1 720 clients aux tarifs réglementés de vente
- 21 installations de production
- 0 client mal alimenté
- 0% client mal alimenté du point de vue de qualité de la tenue de tension
- 0% de client mal alimenté du point de vue de la continuité de fourniture
- Critère B 2022 : 85 minutes



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

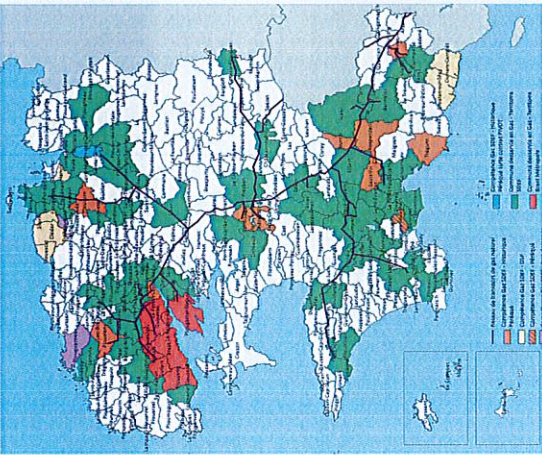
LES CONCESSIONS GAZ

Une compétence optionnelle

Le SDEF est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles (articles 2.2.1 et 4.1 de ses statuts), d'exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz.

Fin 2024, le SDEF possède la compétence gaz sur 20 communes dont 18 sont desservies en gaz. Ci-dessous la répartition de chaque commune par type de contrat.

Communes ayant transféré la compétence gaz au SDEF	Types de contrats de concession gaz
Châteaulin	historique
Cléder	type DSP non péréqué
Clohars-Carnoët	type DSP non péréqué
Clohars-Fouesnant	historique
Ergué-Gabéric	historique
La Forest-Landerneau	historique
Lampaul-Guilliau	historique
Henric	type DSP non péréqué
Moëlan-sur-Mer	type DSP non péréqué
Plouescat	type DSP non péréqué
Plouguerneau	pas de contrat à date
Plouvien	historique
Plouvorn	historique
Pont-l'Abbé	historique
Rosporden	historique
Saint-Martin-des-Champs	historique
Saint-Ségal	historique
Saint-Yvi	historique
Sibiril	type DSP non péréqué
Tourch	historique
Treffouernan	pas de contrat à date
Trégunc	historique
Treméven	historique



Rapport d'activité 2024 - Concession gaz

Renouvellement du contrat de concession

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement du contrat de concession de la ville de Saint-Martin-Des-Champs en intégrant le « Contrat SDEF » le 08 juin 2024.



Transfert de compétence Gaz :

L'année 2024 a été marquée par les transferts de compétence suivants :

- Lampaul-Guilliau : 26/02/2024
- Ergué-Gabéric : 25/03/2024
- Pont-l'Abbé : 17/12/2024

Ces 3 communes représentent, 5 480 clients, 301 km de réseaux de gaz et 411 145 de MWh de gaz acheminé.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

Quelques chiffres

- 31/12/2023
- 281 km de réseau
Dont 1,7 km de réseau basse pression et 279,3 km de réseau moyenne pression
 - 5 424 clients
 - 410 GWh d'énergie acheminée
 - 8,8 GWh de Gaz Vert injecté sur le réseau depuis le territoire couvert par le SDEF
 - 99% des compteurs communicants «Gazpar» déployés.



Rapport d'activité 2024 - Concession gaz

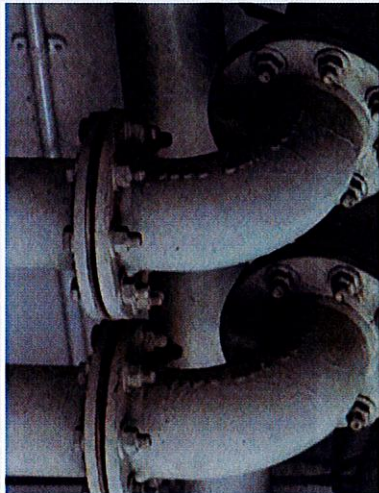
Contrôle des concessions gaz

Pour effectuer ce contrôle obligatoire, le SDEF dispose d'une forte expertise en la matière au travers d'agents spécialisés dans les distributions qu'elles soient d'électricité ou de gaz, et à ses compétences à la fois techniques, juridiques et financières.

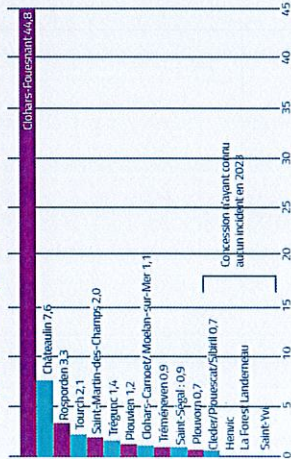
Le syndicat réalise notamment un contrôle des redevances de concession partie fonctionnement dites R1, mais également, dans l'intérêt des communes qui en sont directement bénéficiaires, des redevances d'occupation du domaine public (RODP et ROPDP).

Le SDEF peut également intervenir, à l'occasion de toute saisine relative au gaz émanant des élus, des services communaux ou des administrés et veille à la diligence et à la pertinence des réponses apportées par GRDF.

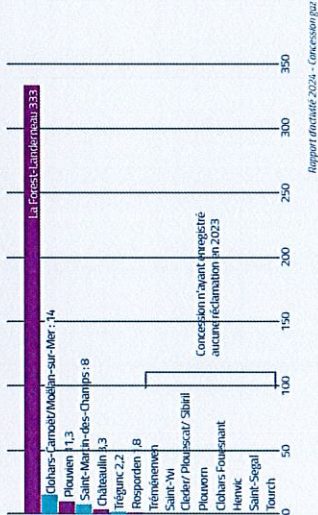
Par ailleurs, chaque année, le SDEF opère un traitement des données issues des comptes-rendus d'activité du concessionnaire GRDF et des fichiers de contrôle associés. Le syndicat réalise une analyse critique de ces informations (évolution des chroniques interannuelles, comparaison des concessions entre elles, ...) pour juger de l'efficacité du concessionnaire sur les différents territoires sur lesquels le SDEF est compétent.



Nombre d'incidents pour 10 km de réseau par concession en 2023



Ratio du nombre de réclamations pour 1 000 clients par concession en 2023

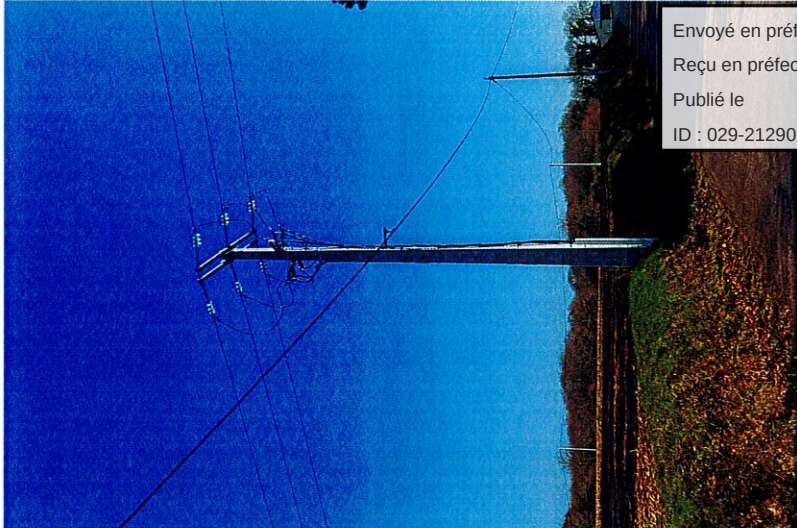


Rapport d'activité 2023 - Concession gaz

D2 LA RÉSILIENCE DES RÉSEAUX

- LA TEMPÊTE CIARAN
- LE PÔLE TECHNIQUE
- LES EFFACEMENTS COORDONNÉS

Quelques chiffres en bref ...



LA TEMPÊTE CIARÁN

À savoir

Dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023, le département du Finistère a été frappé par la tempête Ciarán. Au cours de cette tempête d'une rare intensité, des pointes de vent ont été enregistrées : 207km/h à la pointe du Raz, 190km/h à Plouñour-Brignogan-Plages et 185km/h à Quessant.

Cette intempérie a été définie comme l'alaéa naturel le plus dévastateur depuis la construction des réseaux électriques.

Les chiffres sur le réseau électrique :

- 280 600 clients concernés par une coupure de l'alimentation électrique sur le Finistère ;
- 209 départs HTA incidents dont 17 départs avec au moins 5 incidents ;
- 2 913 incidents BT sur 2 446 postes dont 1 807 incidents en communes rurales et 1 105 en communes urbaines ;
- 50% des incidents BT en Bretagne se situent sur le Finistère ;
- du 2 au 4 novembre, 76% des clients étaient réalimentés.

Les chiffres sur l'éclairage public :

- 4 500 signalements ont été remontés au service éclairage public ;
- 120 demandes de dépannage ont été transmises à Enedis sur le réseau éclairage public concédé ;
- le coût des dégâts était estimé à plus d'un million d'euros ;
- 464 ouvrages ont dû être remplacés après la tempête.

Dès la fin 2023, un premier dossier «intempéries 2023» a été proposé au FACE (financement des aides aux collectivités pour l'électrification) qui a accordé 1 750 000 € de subventions pour les premiers travaux de reconstruction les plus urgents. Ce programme a été partagé avec l'équipe territoriale d'Enedis pour cibler au mieux les actions à mettre en place. Ce dossier prévoyait des travaux de restructuration et de sécurisation des réseaux basse tension sur 32 postes.

En 2024, deux autres dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du FACE. Le premier au printemps et le second à la fin de l'été. Ces deux dossiers représentent une subvention de 7 974 000 € pour des travaux sur 56 postes. Ces deux dossiers sont le résultat d'une approche partagée et coordonnée entre le SDEF et Enedis sur la sécurisation des réseaux. Sur un certain nombre de secteurs, il y a intervention d'Enedis sur les réseaux HTA (moyenne tension) et du SDEF sur la Basse Tension. L'ensemble du secteur concerné se trouve ainsi sécurisé.



La demande de crédits «intempéries» 2023 et 2024 du SDEF concerne 98 postes dans leur intégralité. Ces postes sont issus de la reconstruction prioritaire Enedis, complétée par un certain nombre de postes sur lesquels des abonnés étaient toujours coupés 7 jours après la tempête ainsi que des remontées des élus qui ont été en première ligne sur leur territoire lors de la gestion de la crise au moment de la tempête.

L'ensemble des travaux projetés concerne la dépose de 58 531 m de fils nus et de 5 053 m de torsadés. Il est prévue la construction de 14 150 m de HTA souterraine, 29 nouveaux postes de transformation, 51 127 m de torsadés, 118 761 m de souterrain et la sécurisation de 939 abonnés.

Rapport d'activité 2024 - La tempête Ciarán

Mobilisation du SDEF pour la reconstruction du réseau :

En réponse à cet événement climatique exceptionnel, dès le mois de décembre 2023 et avec une grande réactivité, le SDEF a mobilisé toutes ses équipes pour concourir un programme de sécurisation permettant de solliciter des crédits intempéries auprès du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

Un premier programme sur 3 ans se chiffre à 28,6 M€ HT de travaux et prévoit de traiter 153 012 m de fils nus déposés (156 521 m de dépose de réseaux sécurisés). Sur ce chantier considérable, 1 985 abonnés sont concernés par la sécurisation de leur alimentation électrique.

En 2024, le SDEF et ENEDIS ont travaillé ensemble à la construction d'un très important programme de travaux visant à renforcer la résilience du réseau électrique face aux aléas climatiques.

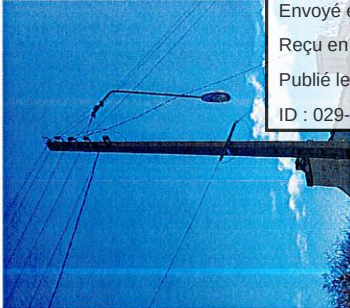
Impact sur le réseau d'éclairage public :

Comme le réseau électrique, le réseau d'éclairage public a été très fortement impacté par la tempête Ciarán. Sur les 230 communes pour lesquelles le SDEF exerce la compétence exploitation, 4 500 signalements ont été remontés au service éclairage public. Les prestataires du SDEF pour l'entretien du parc sont intervenus durant trois mois après la tempête afin de remettre en fonctionnement les installations.

Les problèmes rencontrés sont d'ordre mécanique, électrique ou liés à un impact sur le réseau aérien (plus de 120 demandes de dépannage transmises à ENEDIS sur le réseau EP concédé).

Le coût des dégâts est estimé à plus d'1 000 000 € (ouvrages, interventions et réseau). Post-tempête, il convient de remplacer 464 ouvrages pour un montant de 603 850€ HT.

Rapport d'activité 2024 - La tempête Ciarán



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

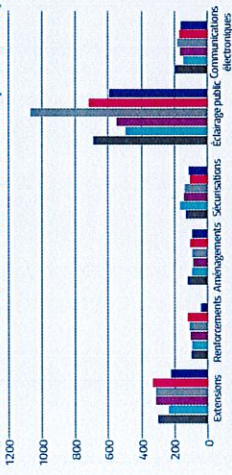
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LE PÔLE TECHNIQUE

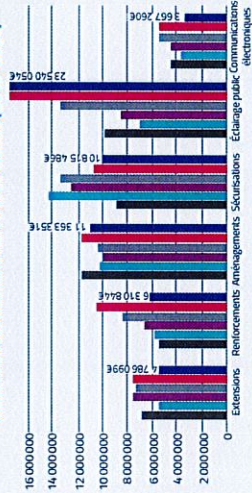
Le Pôle Technique est composé de 11 personnes (8 hommes et 3 femmes) qui sont chacun l'interlocuteur unique et privilégié d'un secteur géographique suivant les limites des communautés de communes. Chaque chargé d'affaires travaille en étroite collaboration avec un ou une secrétaire comptable pour le suivi administratif et financier des travaux. Ils sont aussi épaulés par leurs collègues des Pôles éclairage public et numérique. En 2024, une nouvelle chargée d'affaires pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) est venue renforcer l'équipe du Pôle Technique et un poste de chargé d'affaires dédié aux sécurisations post-tempête CARAN a été créé en soutien sur l'ensemble du territoire de la concession. Les agents du pôle technique montrent leur attachement à être réactif aux demandes des collectivités et à maintenir une activité économique soutenue sur l'ensemble de territoire de la concession.

En effet, c'est 60,5 millions d'euros de travaux qui ont été commandés aux entreprises en 2024 (1 278 chantiers d'électrification, d'éclairage public ou de communications électroniques) ; soit une diminution des commandes de 12 % par rapport à 2023, qui était une année record ; mais une stabilité par rapport à 2022.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR LE SDEF (2019-2024)



RÉPARTITION DES MONTANTS PAR TYPES DE TRAVAUX (2019-2024)



Quelques chiffres

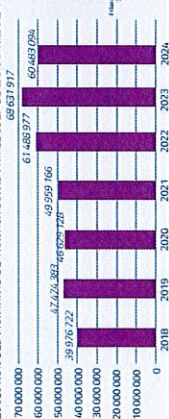
60 MILLIONS D'€ TTC

D'INVESTISSEMENTS POUR DES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

1716 DOSSIERS TRAITÉS

TOUTES COMPÉTENCES CONFONDUES

ÉVOLUTION DES MONTANTS DE TRAVAUX SUIVIS PAR LE SDEF DE 2018 À 2024

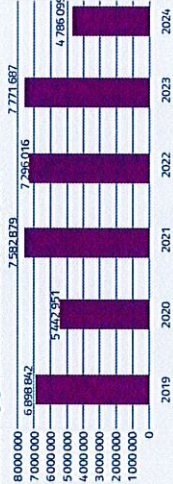


Répartition des montants par type de travaux par le SDEF en 2024



LES EXTENSIONS : 4,8M€ TTC ET 218 DOSSIERS

Montants engagés des extensions en TTC (2019-2024)



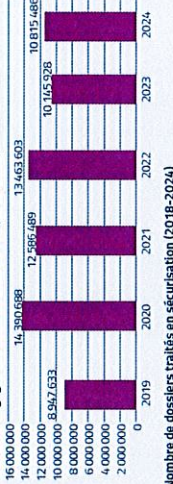
Nombre de dossiers traités en extension (2019-2024)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers traités en extension	305	238	312	317	329	218

LES SÉCURISATIONS : 10,8M€ TTC ET 111 DOSSIERS

Le SDEF continue de mettre beaucoup de moyens dans la diminution du taux de fils nus sur le territoire de la concession. Le SDEF a commandé pour 11,4 millions de travaux en sécurisation pour 111 dossiers. Plusieurs dossiers de subventions spécifiques Interpéries ont été moniés et déposés auprès du FAGE et les subventions obtenues permettront d'activer encore plus la priorité accordée à ce type de travaux.

Montants engagés des sécurisations en TTC (2019-2024)



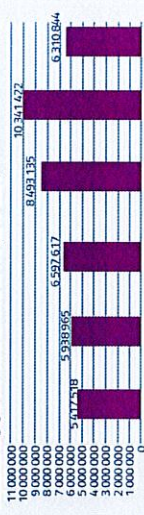
Nombre de dossiers traités en sécurisation (2019-2024)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers traités en sécurisation	137	165	144	141	104	111

LES RENFORCEMENTS : 6,3M€ TTC ET 63 DOSSIERS

Les travaux de renforcements sont aussi en forte baisse (de l'ordre de 40%) par rapport à 2023. Cela est dû en partie par le nombre d'extensions moins important, par une meilleure qualité des réseaux suite aux travaux de renforcements et surtout de sécurisations réalisés depuis plusieurs années par le SDEF. Ils représentent tout de même près de 15% des commandes du SDEF ce qui n'est pas négligeable. Le SDEF continue de travailler sur les postes dits « mal alimentés » sans plainte clients exprimée mais qui font l'objet d'un partage de vision commun de « problématique de qualité » entre Enedis et le SDEF. Dès qu'un dossier de renforcement est administrativement prêt il est commandé en travaux, il n'y a pas d'attente, les renforcements restent une priorité du SDEF.

Montants engagés des renforcements en TTC (2019-2024)

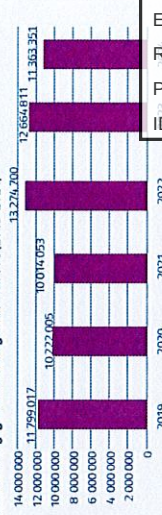


Nombre de dossiers traités en renforcement (2019-2024)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers traités en renforcement	101	99	106	116	133	63

LES AMÉNAGEMENTS DE RÉSEAUX : 11,3M€ TTC ET 82 DOSSIERS

Montants engagés des aménagements en TTC (2019-2024)



Nombre de dossiers traités en aménagement (2019-2024)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers traités en aménagement	123	99	88	92	104	82

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 27/12/2025

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LES EFFACEMENTS COORDONNÉS

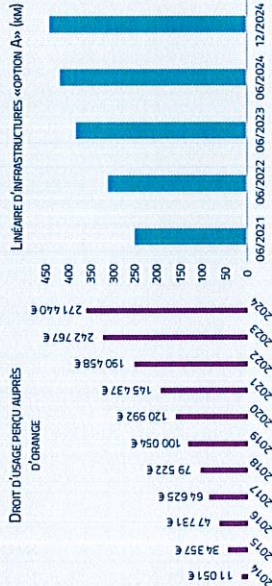
Lorsque le SDEF réalise un enfouissement de réseaux aériens de distribution d'électricité, les réseaux aériens de communications électroniques doivent, s'ils sont établis sur au moins un support commun au réseau électrique, être entoués en coordination afin de limiter le coût des travaux conformément à l'article L 2224-35 du CGCT.

En 2013, le SDEF, l'Association des Maires du Finistère et Orange ont signé un accord-cadre qui encadre les conditions dans lesquelles ces enfouissements coordonnés sont réalisés. Ceux-ci donnent lieu à une convention selon 2 types d'options :

- Option A lorsque la personne publique finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques ;
- Option B lorsque Orange finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

Chiffres 2024

- 72 affaires d'effacements réalisées en coordination : 31 en « option A », 29 en « option B » et 12 en enfouissement esthétique ;
- 46 affaires en « option A » terminées et câblées en 2024 ;
- Terrassement : participation de l'opérateur Orange : 101 924 € HT ;
- Droit d'usage 2024 : participation de l'opérateur Orange : 276 660 € HT ;
- Réversements aux communes en 2024 au prorata de leur participation : 69 937 € HT pour le terrassement et 186 359 € HT de redevance de droit d'usage.



Bilan de l'année 2024

Dans le cadre des options A, Orange s'acquitte envers la personne publique d'une participation au terrassement ainsi que d'un droit d'usage annuel pour la location des infrastructures de propriété publique.

Depuis 2013, 527 affaires ont été validées en « option A » et 455 d'entre elles ont été finalisées par la signature d'une convention entre le SDEF et Orange, dont 46 en 2024. Le montant global des reversements effectués aux communes pour la participation au terrassement et la location des infrastructures s'élève, depuis 2013, à 1 515 747 € HT.

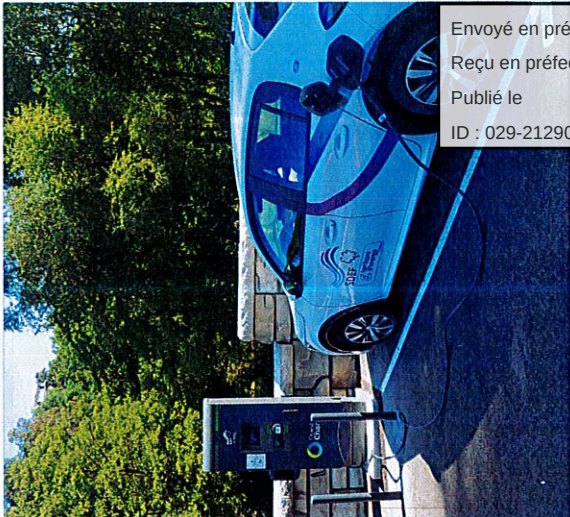
En 2024, dans le cadre des travaux du Pôle Énergie Bretagne qui regroupe les 5 autorités organisatrices de la distribution d'électricité au niveau régional, le SDEF a engagé, avec ses partenaires, la rédaction d'un protocole d'accord et d'une convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de fibre optique, propriété de Megalis Bretagne et concédés à THD Bretagne. L'objectif est de pouvoir assurer, de la même manière qu'avec ORANGE, une coordination pour l'enfouissement de ces réseaux sur la zone de déploiement du réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique.

Rapport d'activité 2024 - Effacements coordonnés

D3 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES GAZ À EFFET DE SERRE

- LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ
- LE PROGRAMME ACTEE
- LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- LE GROUPEMENT D'ACHAT
- L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- LE PROGRAMME INTRACTING
- LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Quelques chiffres en bref ...



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Une mission en 3 temps :

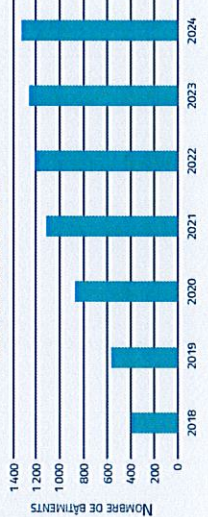
1 - **Bilan énergétique et visite du patrimoine communal**
Cette première étape permet au conseiller d'avoir une connaissance fine du patrimoine et de son comportement thermique et énergétique. Il peut, par la suite, préconiser des travaux sur le bâti, les systèmes de chauffage, la modification des contrats d'énergie, la réalisation d'études...qui seront hiérarchisés dans un plan d'actions élaboré en concertation avec les communes.

2 - **Analyse et recommandations**
La seconde étape consiste à suivre la mise en œuvre des actions et à réaliser des campagnes de mesures (température, humidité, courant, CO2) suite à l'identification de dysfonctionnements.
Des notes d'opportunités pour l'installation d'énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, bois énergie) sont proposées pour compléter les diagnostics de patrimoine.

3 - **Accompagnement et mise en œuvre de solutions**
Enfin, le conseiller accompagne les communes adhérentes sur l'ensemble de leurs projets de rénovation et de construction tant sur l'aspect réglementaire que technique.



EVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS DE CONSUMMATION (BÂTIMENT) SUIVIS POUR LE PÉRIMÈTRE DES CEP



CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ DES COMMUNES ADHÉRENTES AU CEP



Evolution de la consommation d'électricité entre 2023 et 2024 : +10%.

Toutes énergies confondues : évolution entre 2023 et 2024 : -4%.

Rapport d'activité 2024 - Conseil en énergie partagé

Chiffres 2024

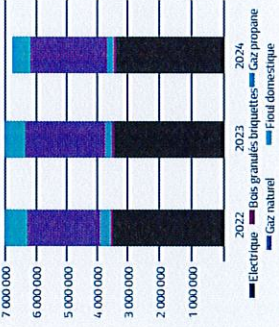
51 communes et 3 EPCI adhérents au service proposé par le SDEF.

3 nouvelles communes ont adhéré au service en 2024 : La Forêt-Fouesnant, Locudy et Landudal.

La cotisation des collectivités s'établit à 113 000€ sur 2024.

Taux d'adhésion des EPCI : 43%
Taux d'adhésion des communes : 80%

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ENTRE 2022 ET 2024

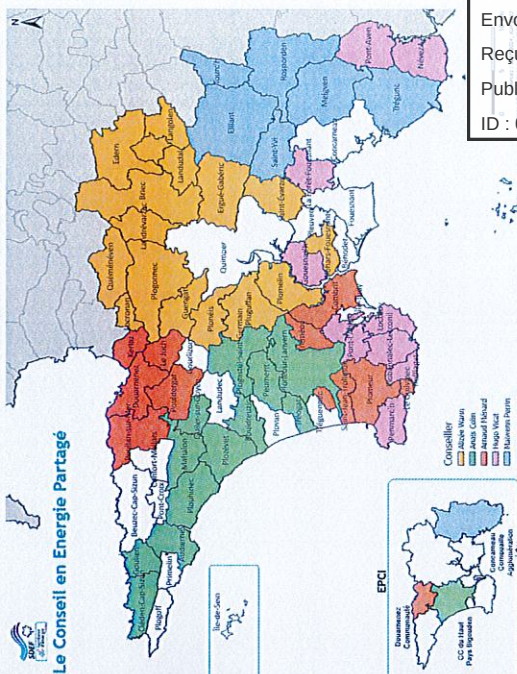


Rapport d'activité 2024 - Conseil en énergie partagé

Décret tertiaire : un agent CEP du SDEF est désigné référent des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre du décret tertiaire sur le territoire de la Cornouaille. La première étape du décret est de déclarer sur une plateforme nationale les bâtiments assujettis.

À fin 2024, le SDEF a accompagné 36 collectivités et a renseigné 132 bâtiments sur la plateforme OPERA.

Le Conseil en Énergie Partagé



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LE PROGRAMME ACTEE

Le savez-vous ?

ACTEE, l'action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, est un programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concéderies et Régies (FNCCR), porteur principal et par ses co-financiers. Son objectif : mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

(https://programme-cee-actee.fr)

Avec le programme ACTEE, le SDEF finance et accompagne la rénovation énergétique du patrimoine bâti des communes sur le territoire du Finistère. Pour le faire, le syndicat dispose de 7 prestations :

- Audits énergétiques ;
- Études de faisabilité pour le remplacement des chaudières ;
- Audits techniques des installations CVC ;
- Groupement de commandes pour un marché de maintenance des installations thermiques ;
- Audits d'effacements électriques ;
- Accompagnement pour la mise en place de GTB-GTC ;
- Mission d'assistance/conseil pour la rénovation énergétique.

Pour proposer ces prestations, le SDEF met à disposition des communes des équipes de flux. Spécialiste des économies d'énergie, l'équipe de flux est un métier récent qui répond aux problématiques de transition énergétique et de développement durable. La mission de l'équipe de flux est de diagnostiquer les pertes énergétiques et ainsi de proposer aux collectivités des solutions pour mieux gérer leurs consommations énergétiques.

AUDITS ÉNERGÉTIQUES (32 EN 2024)

Réaliser un audit énergétique pour une rénovation performante. L'objectif de l'étude est de réduire de 40 à 60% les consommations énergétiques d'un bâtiment en proposant 3 scénarios de rénovation d'ambition croissante.

Cette prestation est indispensable pour les demandes de subventions (Fonds Vert, Bien vivre en Bretagne, DETRI).

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification
OPQIBI 1905

AIDES DU SDEF
Aide audit énergétique : 80% d'un plafond de 2 500 € HT. Aide maîtrise d'œuvre : sous conditions de réduction des consommations de 40% minimum (montant des aides à définir).

**PÉRIODE**
Jusqu'en 2026

ÉTUDES DE FAISABILITÉ (5 EN 2024)

REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES FIUOL, GAZ ET CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES

Étude réalisée en amont d'un projet de remplacement de chaudière fioul ou gaz ou installation en chauffage électrique par une chaudière bois granulés, bois déchiqueté ou pompe à chaleur air/eau ou géothermique.

L'étude détaille, pour chaque solution (bois, pompe à chaleur), l'aspect technique, réglementaire et financier du projet. Le dimensionnement de l'installation et un plan technique sont réalisés.

Étude indispensable pour les demandes de subventions (Fonds Vert, Bien vivre en Bretagne, DETRI) et l'obtention de certificats d'économies d'énergie.

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification OPQIBI 2008

AIDES DU SDEF
Aide à hauteur de 90 % d'un plafond de 3 000 € HT et 50% de la part de 3 000 € HT à 6 000 € HT

**PÉRIODE**
Jusqu'en 2026

Rapport d'activité 2024 - Programme ACTEE

AUDITS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS THERMIQUES (94 EN 2024)

Les audits techniques sont un préalable indispensable pour intégrer le futur marché d'exploitation maintenance du SDEF.

Cette prestation dresse un état des lieux technique et réglementaire des installations et propose, si besoin, une mise à niveau des installations (travaux).

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification OPQIBI 1905

AIDES DU SDEF
Aide à hauteur de 80% d'un plafond de 700 € HT par installation

**PÉRIODE**
Jusqu'en 2026

AUDITS D'EFFACEMENTS ÉLECTRIQUES

L'audit d'effacement électrique doit permettre d'estimer la capacité d'effacement d'un bâtiment ou d'une installation, d'étudier la rémunération en lien avec l'effacement et de déterminer les adaptations techniques nécessaires.

Cette prestation est un premier pas dans une démarche de sobriété énergétique qui doit permettre à la collectivité de mieux suivre ses consommations tout en s'inscrivant dans une démarche nationale de soulagement du réseau électrique pendant les pointes hivernales.

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification OPQIBI 1905

AIDES DU SDEF
Aide à hauteur de 90% d'un plafond de 4 000 € HT par étude

**PÉRIODE**
Jusqu'à décembre 2025

ÉQUIPEMENTS GTB - GTC TÉLÉGESTION

Cette prestation permet de financer les équipements de GTB GTC avec télégestion des chaudières et installations de ventilations.

L'objectif est d'optimiser et de piloter le fonctionnement des installations (réglage des températures, sélection des créneaux de fonctionnement, remontées de défauts...).

Pour pouvoir bénéficier de ce financement, les installations doivent concerner des bâtiments culturels (salles polyvalentes, salles de spectacle, cinéma...). Les aides du SDEF viennent compléter les CEE.

**RÉALISATION**
Accompagnement du SDEF

AIDES DU SDEF
Pour la partie études en lien avec les travaux : aide à hauteur de 80% d'un plafond de 3 000 € HT.
Pour la partie travaux : aide à hauteur de 30% d'un plafond de 10 000 € HT.
Les deux aides sont cumulables pour atteindre jusqu'à 5 400 €.

**PÉRIODE**
Jusqu'au 30/06/2024

Rapport d'activité 2024 - Programme ACTEE

LA MISSION D'ASSISTANCE CONSEIL (7 EN 2024)

La mission d'assistance conseil a été mise en place au sein du pôle énergie afin d'assurer un accompagnement des collectivités dès lors que l'audit énergétique est restitué. Le rôle du SDEF est alors d'accompagner les élus et les services des collectivités du début de la réflexion du projet jusqu'à la mise en service du bâtiment.

Cette mission s'adapte aux besoins des projets en fonction des compétences internes des services des communes et EPCI et des besoins, en fonction de l'ampleur des travaux.

L'objectif de cette mission est de lever les freins au passage à l'acte de la rénovation énergétique et garantir aux collectivités une bonne réalisation des travaux pour l'obtention des subventions.

Quelques chiffres

	2020	2021	2022	2023	2024
Audits énergétiques	40	45	65	36	32
Études de faisabilité	30	37	6	6	5
Télégestion	6	0	0	4	0
Audits techniques	117	0	0	240	94
Mission assistance conseil	0	0	0	0	7
Total	193	82			

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le saviez-vous ?

La collecte des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (Loi POPE du 13 juillet 2005) est un dispositif national qui offre aux collectivités territoriales la possibilité d'obtenir une aide financière pour des opérations d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine (isolation, chaudières, ventilation, éclairage, pompes à chaleur, fenêtres...).

Le SDEF, dans le cadre de ses missions de maîtrise de l'énergie, propose un dispositif mutualisé de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie auprès des collectivités ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique. Le SDEF travaille en partenariat avec les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) et restitue aux collectivités, au prorata des actions sur le patrimoine bâti, le fruit de la vente sous forme de prime énergie.

Ce service est proposé à toutes les collectivités adhérentes au SDEF et permet ainsi de bénéficier :

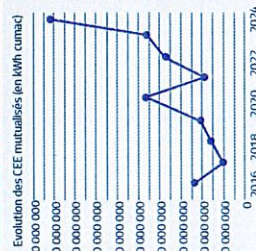
- De conseils à l'obtention des CEE à moindre coût ;
- D'une gestion simplifiée des dossiers CEE ;
- D'une valorisation financière optimale des opérations, en complément des économies d'énergies.



Pour bénéficier de ce dispositif, la collectivité doit signer un accord de regroupement ou une convention coup de pouce. Il est important d'anticiper ce dégot pour que vous puissiez bénéficier de l'aide financière maximale.

Pour des travaux éligibles au coup de pouce (ex : mise en place d'une chaudière biomasse en remplacement d'une chaudière à énergie fossile), la valorisation financière est quadruplée si la convention entre le SDEF et la Collectivité est signée avant le devis.

En 2024, le SDEF a permis de mutualiser 90 497 MWh Cumac. Le syndicat a redistribué aux collectivités 563 000€, soit 90 000€ de bonification en 2024.



Pour toute information, vous pouvez contacter votre Conseiller en Énergie Partagée (CEP), au sein du SDEF pour la Cornouaille, ou au sein de l'ALEC à laquelle votre collectivité est rattachée (ENERGENCE, ALECOB ou QUIMPERLE COMMUNAUTÉ).

Pour le secteur du Pays de Morlaix, le SDEF travaille désormais en direct avec les communes.

Vous pouvez également contacter :
Maureen BIGER ou Adeline CALLIGARO
Mail : cee@scof.fr Téléphone : 02.98.10.36.36

NB : Tenez-nous au courant de vos projets et transmettez-nous les documents le plus rapidement possible (devs et facture). Le SDEF ne peut réaliser qu'un seul dépôt par an et les CEE ne peuvent plus être récupérées un an après la date d'émission de la facture.

Barometre d'octobre 2024 - Certificats d'économies d'énergie

LE GROUPEMENT D'ACHAT

Le saviez-vous ?

Adhérer au groupement d'achat énergie du SDEF, c'est déléguer la gestion d'un achat stratégique à des experts du marché. Nos équipes assurent au quotidien une veille du marché, que ce soit du point de vue économique ou réglementaire. Ce dispositif vous permet de vous assurer un contrat négocié aux meilleures conditions.

Électricité :

Le groupement couvre les années 2026, 2027, il a été attribué a SELFEE.

Un groupement de commandes a été constitué en 2014 par le SDEF afin de proposer aux collectivités et aux structures intéressées de mutualiser leurs besoins en électricité et en gaz. Le marché actuel court jusqu'au 31 décembre 2025.

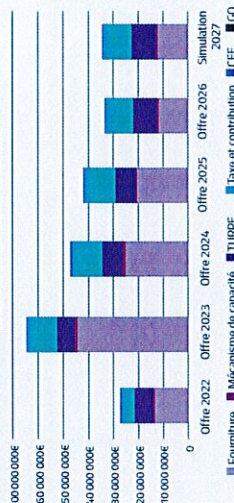
En 2024, des marchés ont donc été relancés pour le gaz et l'électricité.

Électricité :

Le groupement couvre les années 2026, 2027, il a été attribué à SELFEE.

Les membres du groupement sont : communes, communautés de communes, ainsi que d'autres membres tels que le conseil départemental, les établissements scolaires privés, le SDIS, les CCAS et CjMAS, les EHPAD, associations et d'autres encore... Et ils représentent : 358 membres «électricité» pour 11 358 sites et 108 membres «gaz» pour 775 sites.

Evolution du marché de l'électricité

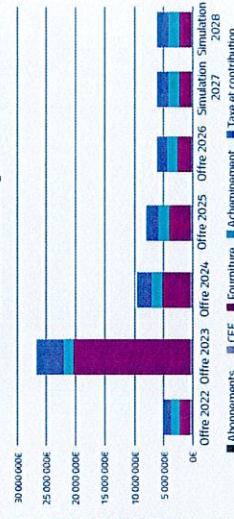


L'acheminement a pris 6 % entre 2024 et 2025 (nous avons une prévision de + 10% par an) Les droits d'accises évoluent :

- 0,5€/MWh en 2023
- 20,5€/MWh en 2024
- de 22,5 à 33,7 €/MWh en 2025

Rapport d'activité 2024 - Groupement d'achat

Evolution du marché du gaz



Entre 2024 et 2025, l'acheminement a augmenté de 12% (prévision de +4% par an). Une nouvelle composante d'acheminement sera introduite à partir de 2026, liée à la mise en œuvre de la directive sur les T1, T2 et T3 : le terme de débit (déjà présent dans les T1, T2 et T3) sera introduit. Les nouvelles taxes seront introduites : les Certificats d'Émission de Biométhane et l'EUETS2 (taxe carbone).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Quelques chiffres

Le SDEF dispose de la maîtrise d'ouvrage et la maintenance de l'éclairage public pour le compte de 235 communes et 11 EPCI et seulement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur 8 communes. Ce qui représente :

102 643 points lumineux,
4 605 armoires de commande.

Le budget d'entretien sur les communes s'élève à

2 Millions d'€ HT

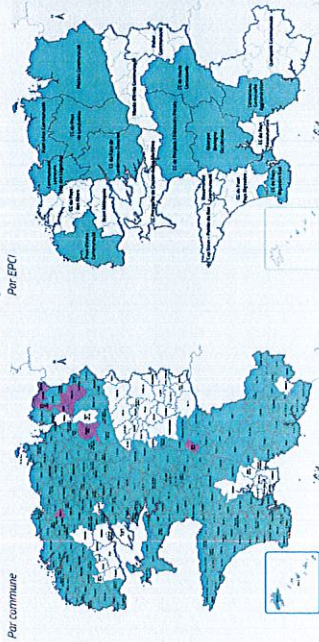
Les travaux d'investissement engagés en éclairage public pour 2024 s'élèvent à

25 Millions d'€ HT.

Le programme intrancting représente 13.6 Millions d'€ HT pour 26 communes.

Nouvelles adhésions 2024 : 4 communes ont transféré leur compétence : Guerlesquin, Botsorhel, Douarnenez, Guiclan. Cela représente 132 armoires et 4 526 ouvrages supplémentaires à exploiter.

Carte de répartition de la compétence éclairage public sur le territoire du Finistère



Evolution de la compétence éclairage public

Le rapport annuel d'exploitation est une synthèse du patrimoine de la commune (type de lampes, type de luminaires). Il présente en détail les interventions effectuées sur la commune et récapitule l'état des installations.

Ce document présente aussi une analyse des consommations d'électricité sur les trois dernières années et sur les puissances souscrites.



Rapport d'activité 2024 - Eclairage public

Le service de maintenance

Le syndicat propose une maintenance préventive sur l'ensemble des points lumineux (50 000 points entretenus en 2024, soit la moitié du parc), un remplacement systématique des sources lumineuses de type lampe à décharge, un entretien curatif en cas de panne, un état des lieux cartographié du patrimoine ou encore un rapport annuel d'exploitation comprenant des préconisations d'investissement.

La maintenance préventive

Réalisée tous les deux ans, cette prestation assure le nettoyage, le contrôle électrique et le remplacement des lampes à décharge.

La maintenance curative

Les interventions dans ce cadre portent essentiellement sur le remplacement des lampes et des organes de protection électrique.

Déclaration des pannes sur le logiciel muse

Mise à disposition des communes adhérentes à l'entretien et maintenance, une application permet de déclarer les pannes d'éclairage public, de suivre l'état d'avancement des dépannages, consulter le rapport des entreprises suite aux interventions et de consulter la cartographie et la base de données pour localiser les armoires et les points lumineux (elle est accessible sur le site du SDEF).

En 2024, 6 871 dépannages traités et 101 entretiens préventifs sur les 227 communes. Les demandes de modifications d'horaires ont encore été massives, 3 285 interventions pour modifications des horaires.

Luminaire lampe LED

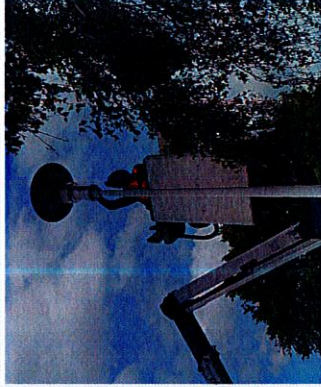
En 2024, le SDEF a mis en place un programme de remplacement d'ampoules d'ancienne génération par des ampoules LED sur l'ensemble des luminaires de moins de 15 ans, ceci sur le parc des communes qui lui ont transféré la compétence éclairage public « entretien ». Cette opération sera réalisée dans le cadre du remplacement systématique des sources lors des entretiens préventifs du parc d'éclairage.

1 329 lampes seront remplacées sur les 2 ans pour un montant de 908 586 € HT. Le SDEF participera à hauteur de 25% de l'investissement, cela représentera une aide de 211 226,75 €.

La puissance actuelle des luminaires concernés par cette opération est d'environ 1 246 kW et sera ramenée à 374 kW, soit une diminution de puissance de 70 %.

Le gain en consommation par an est estimé à 920 326 kWh, soit 209 834 €.

Le retour sur investissement est compris entre 2 et 6 ans pour les communes, suivant leur nombre d'heures de fonctionnement actuel. Les premiers tests ont été réalisés fin 2024, pour un résultat très concluant.



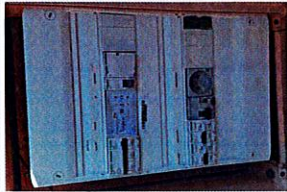
Le marché rénovation / entretien éclairage public

Le marché 2022/2025 est dans sa dernière année. Il sera relancé en 2025.

Le territoire du Finistère a été sectorisé en 11 lots.

Ce marché permet de réaliser la rénovation du parc d'éclairage public et son entretien. Et ainsi, de maintenir, dans le temps, la qualité des performances photométriques et mécaniques des installations. Il assure également une bonne gestion du patrimoine, une bonne gestion des usagers face aux dangers mal entretenue.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE



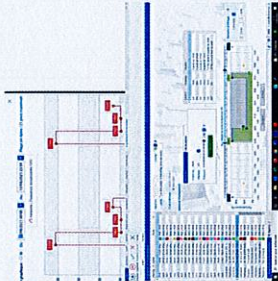
La télégestion de l'éclairage public

Dans le cadre du déploiement du réseau LoRa, le service éclairage public déploie des capteurs de télégestion dans les armoires de commande.

Ces capteurs, nommés horloges connectées, permettent pour les agents du pôle de gérer les plages horaires de fonctionnement à distance, de sectoriser le fonctionnement horaire par secteur de disposer d'informations de fonctionnement des installations (remontées d'alertes, de consommation ...).

En 2024, en plus des capteurs déployés précédemment sur le secteur de la communauté de communes du Pays d'Iroise, le service éclairage public a fait poser des horloges connectées sur une partie des armoires du territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et de Haut-Léon Communauté.

Les nouvelles horloges seront basculées progressivement durant l'année 2025.



Les mises en lumière

Le SDEF propose aux communes de les accompagner techniquement et financièrement sur leur projet de mise en lumière des patrimoines communaux. Le service éclairage public intervient de la conception du projet jusqu'à la mise en lumière définitive, en passant par la création d'infographie et d'essais nocturnes.

Les installations sont ensuite entretenues dans le cadre de la compétence éclairage public.



Exemple : Mise en lumière du Phare d'Éckmühl d'Éckmühl

Les projets de mise en lumière en cours

Penmarc'h	Phare d'Éckmühl
Carantec	Chapelle Ile Callot
Pont-l'Abbé	-Eglise Notre Dame des Carmes -Le château des Barons
Saint-Martin-des-Champs	La Mairie
Plouégat-Guerand	Église
La Martyre	Église
Trefflagat	Chapelle Saint-Fiacre
Pleyben	Enclos Paroissial
Audierne	Mat Fenoux
Ergué-Gabéric	Eglise
Saint-Pol de Léon	Cathédrale
Pont-Aven	-Église Nizon -Passerelles



Exemples : Mise en lumière de La chapelle Notre Dame de l'Arrière Collège d'Carantec.

Rapport d'activité 2024 - Le programme Intracting

LE PROGRAMME INTRACTING

Le saviez-vous ?

Intracting est un dispositif financier innovant proposé par la banque des territoires. Il invite les communes à réaliser des travaux de performance énergétique sur leur patrimoine afin de générer des économies d'énergie.

Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la banque des territoires, avec un délai de remboursement de 10 ans.

Déroulement du dispositif

Dans un premier temps, le SDEF a présenté et proposé aux communes de son territoire le programme Intracting.

Une fois les villes inscrites dans le programme :

- Définition des travaux et estimation des économies d'énergie générées ;
- Réalisation des travaux en quelques mois et impact immédiat sur la consommation d'énergie,
- Ensuite, sur une période de 13 ans maximum, le maître d'ouvrage rembourse la Banque des Territoires avec les économies générées par les travaux.

Près de 38 millions d'euros ont été investis pour les programmes intracting

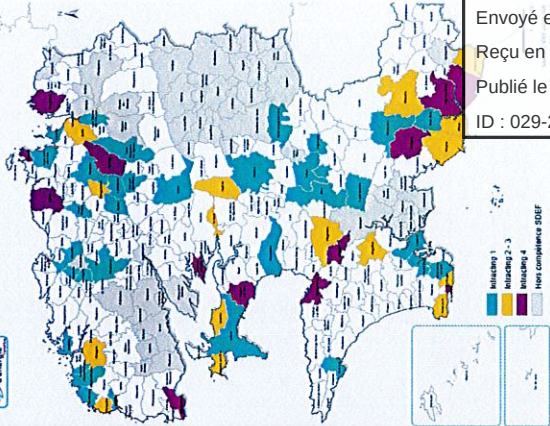
Le SDEF a mis en place 3 programmes Intracting :

Intracting 1	19,8 millions d'euros
Intracting 2 et 3	8,5 millions d'euros
Intracting 4	9,6 millions d'euros

Pour l'année 2023, près de 7,2 millions d'€ de travaux ont été commandés pour le programme intracting et la participation du SDEF s'est élevée à près de 3,3 millions d'€. En 2024, ce sont 11,1 millions d'€ de travaux qui ont été investis pour une participation syndicale de 5,8 millions d'€.



Rénovation globale du parc éclairage public
Financement « Intracting »



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

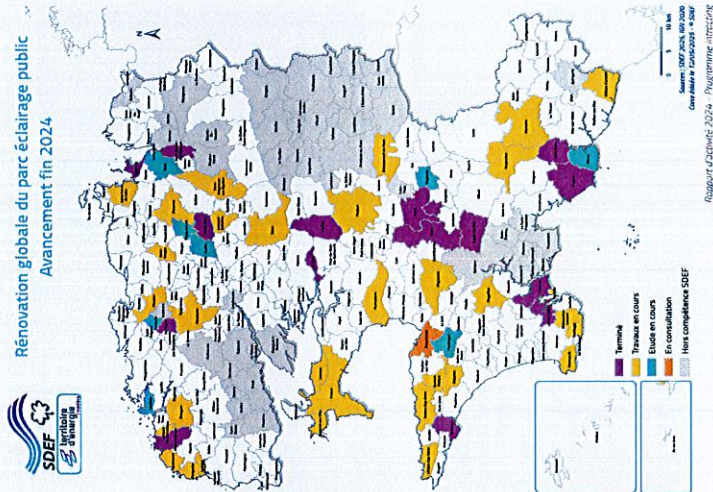
En 2024, 20 Communes ont délibéré pour intégrer le programme intracting : Plouviorn, Saint-Vougay, Lampaul-Guimiliau, Sizun, Mahalon, Beuzec-Cap-Sizun, Clédén-Cap-Sizun, Confort-Mellars, Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Lanildut, Plomodiern, Châteauneuf-du-Faou, Pleyben, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Loperéc, Penmarc'h, Pluguffan, L'Île-Tudy, Treffiagat.

En 2024, les travaux de rénovation ont continué ou commencé sur 32 communes (matériel en commande ou travaux terrain) pour un remplacement de 20 200 points lumineux.

En 2023, 11 000 points lumineux avaient été remplacés.



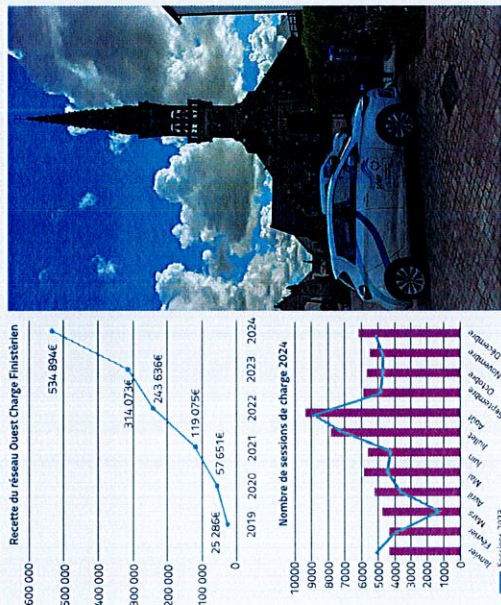
- Les chiffres
- 3 programmes intracting
 - 38 millions d'€ investis
 - 10 millions d'€ financés par le SDEF
 - 20 communes inscrites en 2024
 - Plus de 30 000 points lumineux remplacés
 - 617 Tq de Co₂ et 7 154 MWh économisés



LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le SDEF exerce la compétence IRVE prévue à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités (loi Grenelle) : « Sous réserve d'une offre existante, insuffisante ou inadéquate sur leurs territoires, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (...) ».

Cette compétence est transférée pour toutes les communes de son périmètre et concerne les infrastructures ouvertes au public.



Les chiffres

- 248 bornes exploitées par le SDEF
 - 214 bornes « normales »
 - 14 accélérées
 - 17 rapides
 - 3 superchargeurs
- Nombre de sessions : 73 137 (soit près de 36% de plus que pour l'année 2023)
- Énergie chargée : 1 340 921 kWh
- Équivalent de 8 939 470 km

Top 10 des bornes les plus fréquentées par nombre de sessions

Ploudaniel - Aire de covalourage	1 463
Bénodet - Corniche de la Plage	1 260
Concarneau - Quai d'Argillon	1 225
Quimper - Place de la résistance	1 150
Landerneau - Quai de Léon	1 111
Saint-Evarzec - Route de Rosperden	1 060
Mellac - Pôle d'activité Keridannou	1 059
Pont-l'Abbé - Place de la République	1 060
Combrit - Place Garfenmaison	1 060
Crozon - Rue de l'Atlantique	1 060

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

Présentation de deux bornes installées en 2024
Ergué-Gabéric



En début d'année 2024, une nouvelle infrastructure de recharge pour véhicules électriques a été installée sur la commune d'Ergué-Gabéric. Cette borne «normale», proche des commerces de proximité, est située sur la Place Jean Moulin.

Saint-Pol-de-Léon



Située sur le parking de la piscine municipale de Saint-Pol-de-Léon, cette borne de recharge rapide a été intégrée dans le projet d'ombrières photovoltaïques porté par Haut Léon Communauté. Cette installation alimente en autoconsommation la borne de recharge et la piscine. Le SJEF a accompagné la collectivité sur ce dossier afin de favoriser la mobilité durable sur son territoire.



Ouest Charge

Le plus grand réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques en Bretagne et en Pays de la Loire.

Les syndicats d'énergie des Côtes d'Armor (22), du Finistère (29), d'Ille-et-Vilaine (35), de Loire-Atlantique (44), du Maine-et-Loire (49) et Brest Métropole s'unissent à travers le réseau public de bornes de recharge Ouest-Charge pour développer la mobilité décarbonée afin de contribuer à la protection de la qualité de l'air et à la lutte contre le changement climatique.



Près de 2 200 points de charge sur 5 départements



Des bornes accessibles 7j/7 et 24h/24

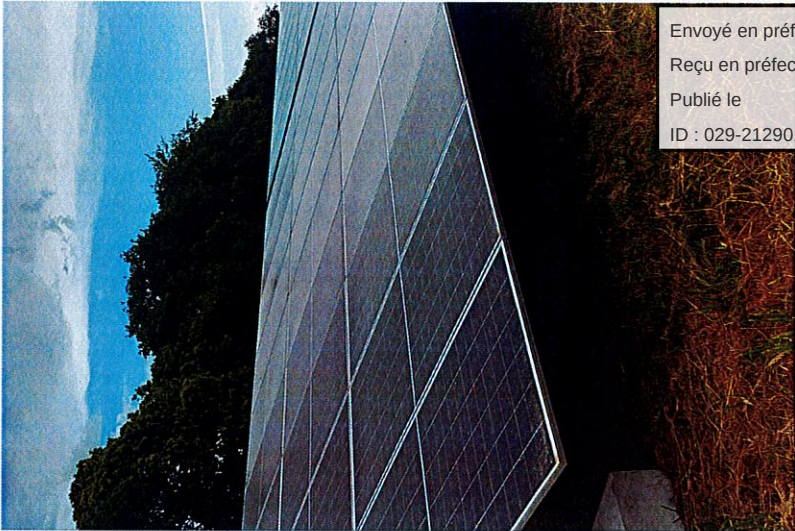


Des bornes connectées à un central de supervision pour un fonctionnement continu et fiable



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet www.ouestcharge.fr

Rapport d'activité 2024 - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

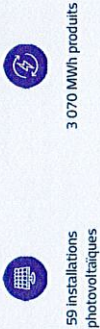


D4

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- LE PHOTOVOLTAÏQUE
- LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LANDIVISIAU
- LES GÉNÉRATEURS

Quelques chiffres en bref ...



LE PHOTOVOLTAÏQUE

Les chiffres de 2024

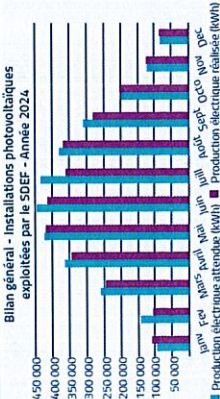
À fin 2024, le nombre d'installations appartenant au SDEF s'élève à

59 pour une puissance installée de 3 590 kWc.

La production électrique réalisée est de 3 070 740 kWh

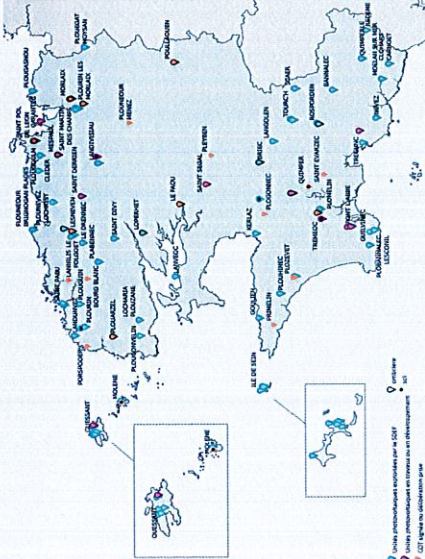
La production attendue était de 3 261 587 kWc soit un écart de -5,9%.

En 2024, les ventes d'électricité ont généré au SDEF 325 000 € HT de recettes.



Localisation	Nature du site	Puissance (kWc)
Lanvéoc	Halle couverte	36
Saint-Derrien	Salle Omnisports	105
Primelin	Atelier technique	19
Pont-l'Abbé	Atelier technique	147

4 NOUVELLES INSTALLATIONS POUR UNE PUISSANCE DE 307 kWc



Rapport d'activité 2024 - Photovoltaïque

LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LANDIVISIAU

La commune de Landivisiau souhaitait implanter une centrale photovoltaïque afin de valoriser un terrain impropre à l'agriculture ou à l'urbanisation. L'équipement est installé sur une ancienne décharge pour déchets inertes et gravats qui a été réhabilitée en 2005. Une couche argileuse permet à la structure de ne pas être en contact avec les déchets.

Cette installation permet de réaliser une économie d'environ 525 tonnes/an de rejets de CO2 dans l'atmosphère. Les travaux de cette centrale ont été réalisés par Entech et la mise en service par Enedis est prévue pour l'été 2025.



Chiffres clés

Investissement
4,1M€
Nombre de panneaux
8 505
Superficie
5 hectares
Puissance installée
4,949 MWc
Production annuelle
5219 MWh
Couverture
1 170 foyers

Visite - 19/02



Le chantier de cette nouvelle centrale a débuté durant l'été 2024, il a pris fin en ce début d'année.

Pour l'occasion, les équipes du SDEF ont présenté aux élus du secteur de Landivisiau cette nouvelle installation.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LES GÉNÉRATEURS

Le savez-vous ?



Le SDEF porte depuis 3 ans le poste de conseiller Générateur sur le département du Finistère (hors Brest Métropole). Ce réseau, monté par l'ADEME au niveau national et soutenu par la région pour sa déclinaison bretonne, a pour objet l'accompagnement des collectivités lors de la phase d'émergence des projets d'énergies renouvelables électriques.

Les objectifs du programme des générateurs :

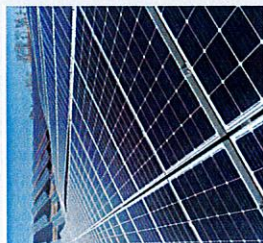
- Apporter un conseil neutre, objectif et gratuit aux collectivités en matière d'éolien et de photovoltaïque ;
- Permettre l'émergence de projets en phase avec les ambitions locales ;
- Créer une dynamique partenariale à l'échelle de la Bretagne ;
- Capitaliser et faire vivre un réseau national.

La participation à ce réseau permet de pousser la collaboration avec d'autres institutions ou structures intervenant sur le département : ALECs, DDTM, chambre d'agriculture... Cette dynamique va pouvoir être poursuivie, avec la reconduction de la mission pour les 3 prochaines années.

L'année 2024, a ainsi été l'occasion d'accompagner des collectivités sur des projets spécifiques de photovoltaïque en toiture, en ombrière ou au sol et sur quelques sollicitations de développeurs pour des projets éoliens. Notre conseiller Générateur a également été fortement impliqué, aux côtés de la DDTM, dans l'assistance aux communes et aux EPC pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Exemples d'accompagnement par le conseiller des Générateurs :

- Sensibilisation et information,
- Réalisation d'étude d'opportunité,
- Accompagnement phase d'émergence de projets éoliens,
- Accompagnement développement de projet,
- Accompagnement élaboration zones d'accélération ENR.



Contact

Nicolas LEBERT

Mail : nicolas.lebert@sdef.fr
Téléphone : 02.98.10.36.36

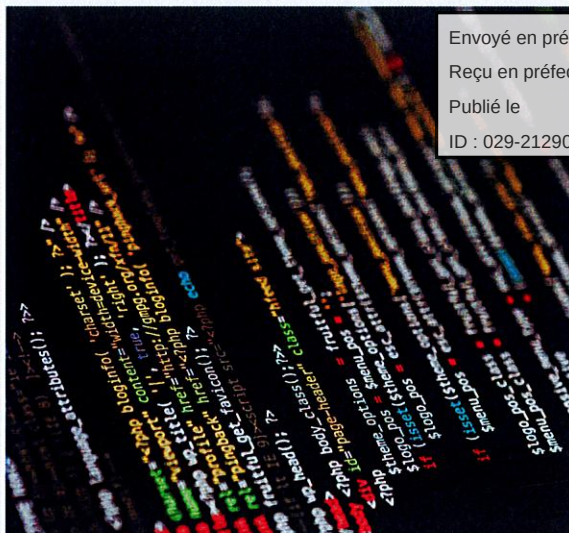
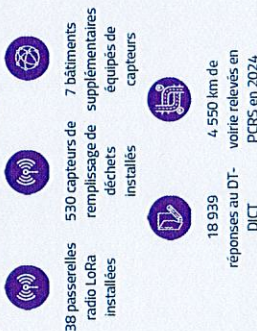


Rapport d'activité 2024 - Actions communales collectives

D5 LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- FINISTÈRE SMART CONNECT
- LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)
- LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- LES RÉPONSES AUX DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (DT - DICT)
- LE NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION ET DE SUIVI DES AFFAIRES
- LA PLATEFORME D'INTÉGRATION DE DONNÉES SDEF - DATA

Quelques chiffres en bref ...



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

FINISTÈRE SMART CONNECT

Le saviez-vous ?

Le dispositif Finistère Smart Connect permet de mettre à disposition du SDEF et de ses adhérents, des services d'objets connectés pour piloter l'éclairage public (télégestion), suivre des consommations d'énergie des bâtiments, réaliser la télé relève des compteurs d'eau, optimiser la collecte des déchets en apport volontaire, informer et suivre les disponibilités des parkings, mesurer des paramètres environnementaux et de qualité de l'air. Basé sur une infrastructure mutualisée, il s'agit de proposer, à moindre coût, des outils de pilotage des politiques publiques dans les domaines de l'efficacité énergétique et d'optimiser les services publics en réseaux.



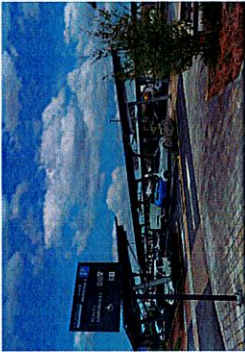
Plateforme Finistère Smart Connect

L'année 2024 a été marquée par la fin de la première période de quatre ans d'exploitation de l'infrastructure de cœur de réseau et de la plateforme permettant la supervision des équipements et la visualisation des données.

Un audit a été réalisé afin d'évaluer l'infrastructure et de la faire évoluer, compte-tenu de l'environnement technique. Le superviseur des passerelles radio LoRa a ainsi été changé (LMS) et des évolutions importantes ont été engagées pour améliorer les services apportés.

L'année a été marquée par la signature de deux partenariats : la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon - Aulne maritime et avec Morlaix Communauté.

En 2024 : signature de partenariats avec la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et avec Morlaix Communauté



Parking connecté gare de Rosperden

Le SDEF a également présenté le projet et les modalités de partenariat à plusieurs EPCI finistériens. La Communauté de Communes du pays de Landivisiau, la Communauté Lesneven - Côte des Légendes, la Communauté de Communes du Pays des Abers, Monts d'Arée, Communauté, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz, Cote d'Armor Communauté Agglomération, Douarnenez Communauté et la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay. Ce dernier EPCI a délibéré favorablement tout début d'année 2025.

Rapport d'activité 2024 - Finistère smart connect

Chiffres clés

Durant l'année 2024, les déploiements du réseau LoRa et des capteurs ont été finalisés sur deux territoires :

- Sur Haut Léon Communauté, 20 sites Lora sont en service, 1 site complémentaire a été réceptionné (Cléder) pour un complément de couverture. Les 530 capteurs pour la mesure du remplissage des colonnes d'apport volontaire sont en service et l'installation de capteurs de suivi des consommations d'énergie et de la qualité de l'air a été réalisée sur 4 bâtiments communaux. Les syndicats d'eau de Cléder / Sibiril, Plouénan et Saint-Pol-de-Léon vont également utiliser le réseau Finistère Smart Connect pour assurer la télérelève des compteurs d'eau avec leurs entreprises exploitantes. Les premiers déploiements ont été engagés.

- Sur la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, 18 sites sont en service et 1 site est en cours de finalisation d'études (Combit St Marine) en complément. L'installation des capteurs de suivi des consommations d'énergie sont en service sur la piscine communautaire, le centre technique Kerist et la crèche Ti Liou.



Arrière Lora installée sur un château d'eau



Capteur d'ambiance dans les bureaux de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

Sur ces deux EPCI, le déploiement des horloges connectées permettant la télégestion de l'éclairage public est en cours pour une mise en service début 2025. Les études de déploiement ont été lancées sur les deux nouveaux EPCI partenaires. La télérelève des compteurs d'eau est principalement attendue sur ces secteurs :

- Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, 16 000 compteurs d'eau connectés et 144 armoires d'éclairage public seront raccordés au réseau Finistère Smart Connect.

- Morlaix Communauté, il est envisagé de connecter 16 000 compteurs d'eau connectés et 144 armoires d'éclairage public seront raccordés au réseau Finistère Smart Connect.

Envoi en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE



Horloge connectée sur le candélabre qui permet de programmer et contrôler l'éclairage public des communes équipées.



Luminaire connecté à Pont-Hébé

Rapport d'activité 2024 - Finistère smart connect

LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Inscrit dans le cadre de la réforme « Anti-endommagement des réseaux » du 1er juillet 2012, le Plan Corps de Rue Simplifié deviendra en 2026 le fond de plan de référence de tous les gestionnaires de réseaux pour répondre aux DT-DICI.

Le SDEF, en tant qu'AODE et gestionnaire des réseaux d'éclairage public sur la majorité des communes finistériennes, a proposé de se déclarer Autorité Publique Locale Compétente pour établir et mettre à jour ce PCS, en partenariat avec ENEDIS, GRDF, le Département du Finistère et la majorité des EPCI du département.

Le SDEF réalise l'acquisition en cartographie mobile de près de 20 000 km de voirie. Le nuage de points ainsi relevé permet de représenter l'ensemble du corps de rue en trois dimensions avec une précision inférieure à 5 cm.

Cette donnée est exploitée pour produire une orthoimage (vue aérienne au ras du sol), complétée par un plan vectorisé des bourgs et centres-villes. Enfin, une vue immersive permet de naviguer dans le nuage de points et les photos, de réaliser des mesures ou d'importer des éléments ou objets en 3D.

Au-delà des réponses aux DT-DICT, le SDEF souhaite diffuser la donnée à l'ensemble des partenaires pour l'exploiter dans le cadre de travaux sur les réseaux, de diagnostics de voirie ou de projets d'aménagement (simulations 3D) et d'arriver à terme à construire un véritable lumeau numérique du territoire.

En 2025, le SDEF terminera la phase 1 des levés du PCRS. L'objectif est, d'ici le 1er janvier 2026, de terminer le traitement des données pour livrer le PCRS sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le SDEF va démarrer la mise à jour. En 2025, le renouvellement des conventions avec les partenaires va permettre de définir les objectifs ainsi que la méthode de mise à jour et de diffusion des données pour les cinq prochaines années.



Document d'actualité 2024 - PCDS - Plan de cours de rue symbolique

Les chiffres

- 4 550 km de voirie relevés sur 64 nouvelles communes en 2024 ;
- 90 % du linéaire total de voirie relevé en cartographie mobile ;
- 10 000 km d'orthovoirie publiés et près de 3 600 km vectorisés.

PCRS sur le WebSIG du SDEF :
<https://sig.sdef.fr/carto/PCRS/>
<https://pcrs.sdef.fr/4111/publications/>

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le Système d'Information Géographique du SDEF (SIG) permet d'avoir une connaissance précise et actualisée de l'ensemble des réseaux dont nous avons la gestion ou la propriété. Le SIG offre des informations détaillées du patrimoine et facilite le pilotage des actions menées sur le territoire. Au-delà des fonctions d'aide au pilotage, cet outil permet de diffuser l'information géographique et les données produites, de réaliser de l'analyse spatiale et d'éditer des cartes.

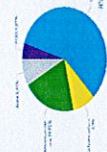
Les données publiées sont : les réseaux électriques (moyenne et basse tension), les infrastructures et les réseaux de communications électroniques, les réseaux et les données de la cartographie, les données de la géologie, les données de l'environnement, le patrimoine d'éclairage public, le cadastre solaire, les données du plan de corps de rue simplifié (PCRS), la localisation des bornes de recharges pour véhicules électriques, etc. Leur diffusion aux Collectivités et partenaires se fait via un accès sécurisé à la plateforme Web ou via les flux WMS/WFS mis en place par thématique.

Un module de suivi des connexions à la plateforme Web permet également de visualiser les applications les plus utilisées en interne et par les collectivités.

En 2024, près de 5 900 connexions ont été enregistrées. Les données les plus recherchées concernent le réseau électrique, essentiellement à l'interne dans le cadre de l'activité du pôle technique.

Applications utilisées

5 909
Temps moyen d'utilisation
27 minutes



Rapport d'activité 2024 - Système d'information Géographique

Les chiffres 2024

Éclairage public :

- 3 391 km de réseaux d'alimentation d'éclairage public dont le SDEF assure l'exploitation/maintenance ;
- 225 communes intégrées dans le SIG soit 102 64,3 points lumineux et 4 605 armoires de commande ;
- 11 EPCI intégrés ayant transféré l'exploitation/maintenance soit 187 armoires, 2 807 points lumineux et 96 km de réseaux.

Communications électroniques :

- 450 km de réseaux souterrains dont le SDEF est exploitant (option A) ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID: 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LES RÉPONSES AUX DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (DT - DICT)

Les travaux effectués à proximité des canalisations constituent les causes les plus fréquentes de détériorations voire d'accidents. La réforme anti-endommagement de 2012 vise à éviter les dommages parfois dramatiques causés dans le cadre des travaux de voirie. Elle implique, pour les exploitants de réseaux sensibles, de fournir une cartographie de leurs ouvrages sur une plateforme mutualisée au niveau national : le Guichet Unique.

De leur côté, les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux ont l'obligation de consulter ce guichet avant l'envoi d'une DT (déclaration de travaux), d'une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) et d'ATU (avis de travaux urgents).

Le SDEF, en tant que gestionnaire des réseaux souterrains d'éclairage public et en tant que propriétaire d'infrastructures publiques de communications électroniques, principalement dans le cadre des enfoncements coordonnés, assure cette mission de réponse aux DT-DICT et réalise également le géoréférencement des réseaux d'éclairage public dont il est gestionnaire.

Le réseau et les ouvrages d'éclairage public :
Fin 2024, le SDEF assurait la compétence d'exploitation/maintenance sur 225 communes et 11 EPCL. 16 731 réponses ont été enregistrées en 2024, en constante augmentation depuis 2017 (le nombre de demandes était, cette année-là, de 5 111).

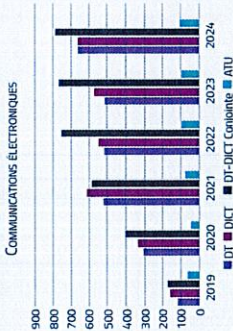
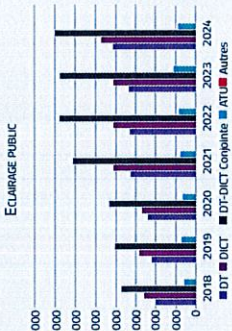
Le réseau des communications électroniques : en 2024, le linéaire des réseaux souterrains enfouis en coordination (option A) représentait 442 km sur 162 communes. 2 208 réponses ont été apportées.

Conformément à la réglementation, le SDEF effectue la détection et le géoréférencement des réseaux enterrés d'éclairage public. En 2024, le SDEF a réceptionné 485 km de réseau sur 66 communes.

Les chiffres

	ATU	DICT	DT	DT-DICT	Autres	Total général 2024
SDEF - Communications électroniques	99	660	660	786	3	2208
SDEF - Eclairage public	909	4710	4122	6975	15	16731
Total général	1008	5370	4782	7761	18	18939

Rapport d'activité 2024 - DT / DICT



LE NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION ET DE SUIVI DES AFFAIRES

Depuis 2010 et jusqu'en 2024, le SDEF disposait d'un logiciel de gestion des affaires permettant le suivi de l'instruction des dossiers dans les domaines de l'électrification, des infrastructures communications électroniques et de l'éclairage public.

L'évolution des missions du SDEF ces dernières années, avec le développement des activités liées à la transition énergétique et au numérique, l'accroissement de ses effectifs (aujourd'hui plus de 70 personnes) et l'augmentation du nombre d'affaires en électrification et en éclairage public ont généré de nouveaux besoins pour un suivi efficace des opérations engagées par le Syndicat.

Les objectifs de ce nouveau logiciel de gestion des affaires sont les suivants :

- Améliorer le suivi des affaires par les chargés d'affaires et les secrétaires-comptables ;
- Fluidifier le suivi et l'avancement des affaires par une automatisation accrue de l'outil ;
- Fiabiliser la production des différents documents administratifs (ordres de service, bons de commandes, CR de chantiers, PV de réception...) en limitant les erreurs de saisie ou de calcul ;
- Améliorer la traçabilité des affaires, la réalisation de bilans, de rapports, de synthèses ;
- Gagner du temps par la possibilité d'échanger directement des documents entre les partenaires ;
- Limiter le recours intensif aux courriels, éviter l'envoi de pièces jointes trop lourdes ;
- Permettre à chaque partenaire de voir toutes les tâches à réaliser ainsi que celles déjà réalisées, envoyer des rappels automatiques pour respecter les délais.



Cette solution « GDA » est en service en interne au SDEF depuis janvier 2024.

A partir de janvier 2025 elle a été ouverte aux entreprises prestataires, au sein desquelles les personnels techniques, administratifs et financiers peuvent être identifiés et destinataires des documents qui les concernent tout au long de la gestion du chantier.

L'ouverture de la plateforme aux collectivités partenaires afin que les services techniques, administratifs et juridiques puissent accéder à ces fonctionnalités est prévue au cours de l'année 2025.



Rapport d'activité 2024 - GDA

Les chiffres

- 73 comptes internes ;
- 191 comptes entreprises ;
- 3 467 affaires existantes sur 2024 ;
- 79 processus « métier » différents ;
- 24 types d'affaires ;
- 75 connexions en moyenne.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

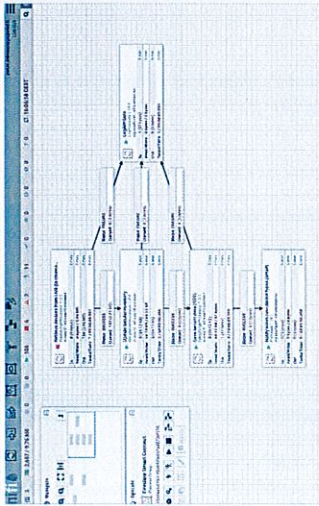
LA PLATEFORME D'INTÉGRATION DE DONNÉES SDEF – DATA

Parallèlement au développement du système d'information géographique et, dans la mesure où le SDEF produit de nombreuses données dans le cadre de ses missions (consommation et production d'énergie, données réceptionnées par les différents capteurs du service finistère Smart Connect ...), il a souhaité mettre en place une plateforme d'intégration de données.

La dématérialisation croissante des procédures et des démarches, le nécessaire renforcement des infrastructures informatiques et de stockage, l'évolution des nouveaux usages ou services et la mise en place des nouvelles réglementations (RGPD) favorisent une forte hétérogénéité des sources et des formats de données traitées. Cela constitue aussi une opportunité pour optimiser et améliorer la mise en œuvre des politiques publiques.

La mise en service de la plateforme d'intégration de données répond aux objectifs suivants :

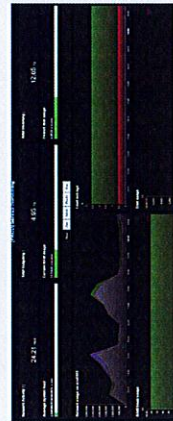
- Accéder de manière simple, rapide et sécurisée à des données issues de sources différentes : bases de données internes, bases de données hébergées chez des prestataires ;
- Assurer les grandes étapes du cycle de vie des données : collecte, stockage, traitement, analyse, sauvegarde, réutilisation et suppression des données ;
- Disposer d'une vue précise des données et de leur évolution en temps réel ou quasi-temps réel : mise à disposition de tableaux de bord permettant de visualiser les données ;
- Gérer de manière sécurisée les droits d'accès en fonction des profils « utilisateur » ;
- Créer de la transversalité entre les métiers et acteurs publics ou privés du territoire en favorisant la liaison des données et l'interconnexion des applications ;
- Assurer les traitements des données par le biais de croisements ou agrégations, le développement d'applications et l'utilisation des outils de type IA ;
- Engager la mise en place d'une gouvernance de la donnée cohérente.



Les chiffres

- 5 connecteurs opérationnels sur des bases de données externes ;
- 5 nouveaux connecteurs en cours de développement dont Enedis, Requea, GRDF.

Blan et chiffres pour 2024
Le SDEF a réceptionné sa plateforme d'intégration de données en juin 2024. Un travail de mise à jour des connecteurs permettant de disposer des flux de données externes a été mené et la cartographie des données a été engagée.



Rapport d'activité 2024 - plateforme de données

D6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- L'ASSISTANCE À MÉGALIS BRETAGNE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
- L'ASSISTANCE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS
- LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DE L'OCCUPATION DES APPUIS COMMUNS
- LA GESTION DES INFRASTRUCTURES TÉLÉCOM
- L'ASSISTANCE CONSEIL À LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION

Quelques chiffres en bref ...

- 186 études pour le déploiement de la fibre
- 70 500 prises commercialisées
- 3 conventions de gestion des infrastructures signées

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

L'ASSISTANCE À MEGALIS BRETAGNE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

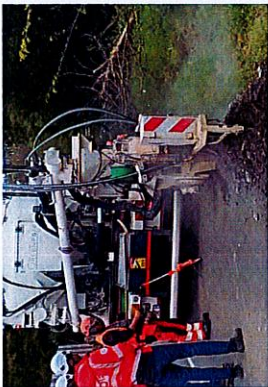
Les opérateurs privés déploient des réseaux en fibre optique principalement dans les grandes villes (zones AMII). En dehors de ces secteurs, c'est le syndicat mixte Megalis Bretagne, qui déploie un réseau d'initiative publique (RIP) dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit. Le SDEF a conclu un partenariat avec Megalis fin 2019, avec à la clé une mise à disposition de personnels pour assurer le suivi des études et des travaux.

Le réseau THD (très haut débit) en cours de déploiement s'appuie entièrement sur la technologie en fibre optique, qui vient remplacer progressivement le réseau vieillissant en cuivre et dont l'opérateur Orange prévoit une dépose prochaine (2027).

Ce déploiement massif se fait le plus souvent dans des infrastructures existantes : souterraines ou aériennes. Cependant, il faut aussi créer les infrastructures quand elles sont inexistantes ou inutilisables.

Sur le segment dit de transport (entre le central optique et l'armoire de rue) le déploiement en souterrain est systématique, alors qu'en distribution, l'installation de poteaux est privilégiée car elle permet un déploiement plus rapide et moins coûteux. Toutes les infrastructures disponibles sont mobilisées dès que possible. La phase 1 du déploiement est désormais terminée. Les phases 2 et 3 ont été confiées à l'entreprise AXIONE. Le marché prévoit la fin du déploiement au 31 décembre 2026. La trajectoire de construction des prises respecte le calendrier prévu.

La phase 2 devrait s'achever début d'été 2025. La phase 3 se poursuit sur un rythme de réception élevé.



Rapport d'activité 2024 - Conseil aux collectivités

Avancement P1, P2 et P3 au 31 décembre 2024						
Phase	Nombre de zones	Etudes EXE validées	Transports terminés	Prises totales estimées	Prises réceptionnées	Reste à déployer
P1	36	36	36	77 200	77 200	0
P2	146	146	146	137 000	127 000	10 000
P3	224	186	117	210 000	70 500	139 500
Total	406	368	299	424 200	272 500	149 500

L'ASSISTANCE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Depuis 2016, l'activité s'est développée et diversifiée : en plus des activités traditionnelles d'accompagnement des communes dans leurs programmes de voirie et de leurs aménagements routiers, l'assistance s'est également portée sur les réseaux d'eau pluviale, d'alimentation en eau potable et les réseaux d'assainissement.

Enfin, avec le développement des projets photovoltaïques, l'assistance – conseil s'oriente également sur ces programmes de travaux qui nécessitent une coordination et une expertise forte, en particulier sur les aspects génie civil, réseaux, voirie et organisation de chantier.

Bilan de l'année 2024

- Accompagnement des communes pour l'élaboration et le suivi des programmes d'entretien de voirie et projets d'aménagement afin d'assurer une politique cohérente de rénovation et d'entretien sur l'ensemble de leurs voiries. Comme en 2023, l'activité a subi une baisse notable en 2024 du fait des contraintes budgétaires. Huit communes ont fait l'objet de missions d'assistance – conseil pour l'élaboration de leurs programmes d'entretien routier, ou pour des aménagements. Montant total de travaux réalisés : 987 K€ HT, soit 1 185 K€ TTC.

- Accompagnement des EPCI dans leurs opérations d'AEP d'assainissement des eaux usées. Les deux EPCI accompagnés par l'assistance conseil maintiennent leurs rythmes d'investissement sur 2023.

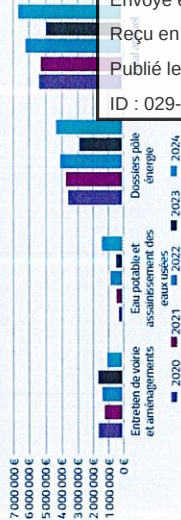
L'activité a cru fortement sur 2024, le rythme d'investissement est conséquent pour les deux EPCI accompagnés. Montant total de travaux réalisés : 1 121 K€ HT, soit 1 345 K€ TTC.

- Centrale photovoltaïque au sol (en transversalité avec le pôle « énergie ») : Assistance conseil a apporté son expertise sur les aspects Génie Civil, VRD, structure et suivi de chantier sur un marché de travaux pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol de 4,5 MWc. Ces actions menées en transversalité, entre les différents pôles du SDEF, sont amenées à se maintenir dans l'avenir. Montant total de travaux réalisés sur 2024 : 3 530 K€ HT, soit 4 236 K€ TTC.



La recette générée par l'activité d'assistance conseil sur l'année 2024 est de 105 000€

ÉVOLUTION DU MONTANT DE TRAVAUX TTC SUR 5 ANS



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DE L'OCCUPATION DES APPUIS COMMUNS

Le recensement des appuis communs

Le SDEF, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie sur le Finistère, est propriétaire de poteaux pouvant être utilisés par les opérateurs de communications électroniques dans le cadre du déploiement aérien de leurs réseaux. Afin d'encadrer leur utilisation, des conventions ont été mises en place depuis 2009 entre le SDEF, Enedis et 19 opérateurs pour l'installation de leurs réseaux.

Cette convention stipule notamment que chaque opérateur doit verser une redevance d'utilisation du réseau public de distribution d'énergie électrique à l'AODE : cette redevance étant facturée une seule fois par support utilisé pour une durée de mise à disposition de 20 ans.

En 2024, la redevance, qui concerne les supports communs utilisés en 2023, a été fixée à 31,48 €HT par support pour le compte de l'AODE. Cela représente un montant cumulé de 129 147 € répartis entre six opérateurs : Mégalis (118 741 € pour 3 752 supports utilisés), Orange FTTH (5 580 € pour 209 supports utilisés), M2O/Birdz (3 411 € pour 109 supports utilisés), XPFIBRE (667 € pour 21 supports utilisés), NexLoop (314 € pour 10 supports utilisés), et FREE (31,806 € pour 1 support utilisé).

Contrôle des déclarations

En 2024, des contrôles des supports utilisés ont été réalisés par le SDEF sur les zones de déploiement de la fibre par Orange et XPFIBRE. Ce recensement a permis d'identifier de nombreux supports utilisés et non déclarés par les opérateurs : 571 supports non déclarés par Orange ainsi que 750 supports non déclarés par XPFIBRE. Les régularisations ont été finalisées début d'année 2025 avec les 2 opérateurs.



Les chiffres 2024

- 4 102 supports ont été déclarés par 6 opérateurs ;
- Le montant cumulé de la redevance est de 129 147 €HT ;
- Depuis 2015, le montant cumulé de la redevance s'élève à 612 040 € pour la mise à disposition de 20 129 poteaux

NOMBRE DE SUPPORTS CONCERNÉS PAR UN CONVENTIONNEMENT



Rapport d'activité 2024 - Appuis communs et L&I

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES TÉLECOM

Les Collectivités peuvent être propriétaires d'infrastructures souterraines de communications électroniques (fourreaux et chambres de tirage), sur leur territoire, dans différents cas : lors du déploiement dans les zones d'activités, zones d'aménagement concertées et lotissements communaux, lors d'une pose de fourreau à l'occasion de travaux ou encore dans le cadre de certains entassements coordonnés.

Enjeux

L'encadrement de l'occupation de ces infrastructures par les différents opérateurs constitue un enjeu primordial pour leur gestion. Dans certains cas, ces infrastructures, mises à disposition et exploitées par les opérateurs pour le déploiement de leurs réseaux, font l'objet d'une convention et de la mise en place d'une redevance entre l'opérateur et le SDEF ou la Collectivité.

Dans d'autres cas certaines infrastructures, également exploitées par un ou plusieurs opérateurs, ne font pas l'objet d'une convention. Il y a donc des enjeux forts à les identifier afin de mettre en place un conventionnement et une redevance auprès des opérateurs mais également fixer leurs modalités de gestion (entretien, maintenance, réponses aux DT/DICT).



Bilan de l'année 2024

En 2024, l'inventaire des infrastructures publiques occupées par les opérateurs, engagé dans un premier temps auprès des EPCI, s'est poursuivi à l'échelle communale afin d'identifier les linéaires occupés dans les lotissements. Sur les 269 communes contactées, 96 d'entre elles ont répondu favorablement et ont été recontactées par le SDEF.

Une fois ces inventaires consolidés, le SDEF propose aux Collectivités qui le souhaitent de conventionner afin d'assurer, pour leur compte, la gestion, l'entretien et la maintenance des fourreaux et des chambres déjà mis à disposition des opérateurs, les réponses aux DT/DICT, la mise à jour des données sur son système d'information géographique et la perception du droit d'usage auprès des opérateurs et son reversement aux propriétaires.

En 2024, 30 communes ont délibéré afin de confier la gestion de ces infrastructures au SDEF. Cela représente 104 lotissements, dont 43 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF.

Les chiffres 2024

- 3 conventions de gestion des infrastructures signées : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Plourin, Porspoder ;
- Inventaire engagé sur 96 communes ;
- Délibérations prises pour représentant 104 lotissements km d'infrastructures.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

Rapport d'activité 2024 - Gestion des infrastructures télécom

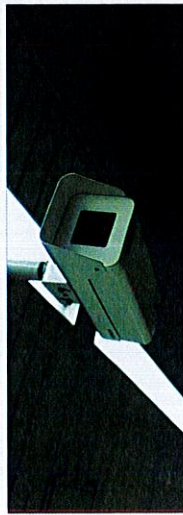
L'ASSISTANCE CONSEIL À LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION

La vidéoprotection urbaine est un outil qui permet de mieux protéger l'espace urbain et d'accélérer l'élucidation des délits, dans le cadre d'affaires judiciaires.

Exploité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cet outil technologique contribue largement à renforcer la prévention et la sécurité des personnes sur la voie publique.

Au cœur de l'activité opérationnelle, la vidéo protection répond à de nombreux objectifs :

- La sécurité des biens et des personnes ;
- La prévention des atteintes aux biens ;
- La protection des bâtiments et installations publiques et leurs abords ;
- La vidéo verbalisation des infractions en matière de stationnement, si la collectivité le souhaite ;
- L'aide à la fluidité de la circulation ;
- L'assistance en matière de gestion urbaine ;
- Le secours aux personnes, la défense contre l'incendie et la prévention des risques naturels ou technologiques ;
- La prévention d'actes terroristes.



En 2024, de nouvelles communes ont sollicité une information sur le sujet de la vidéoprotection de la part du SDEF. Ainsi afin de structurer cet accompagnement une présentation des différentes étapes de mise en œuvre d'un projet de ce type a été conçue.

Elle sert de support pour présenter les étapes successives de mise en œuvre d'un tel projet, lors de rencontre avec les communes, depuis le diagnostic « sûreté », réalisé par la Gendarmerie, jusqu'au suivi et à la réception des travaux.



Bilan 2024

En 2024, les travaux de la commune de Ploumoguier et la 2ème tranche de ceux de Plouguin ont été réceptionnés.

Un dossier commun Pont-l'Abbé, Combrit et Ile-Tudy a été présenté en Préfecture : le dossier technique a été validé et également présenté en Préfecture pour autorisation. L'appel d'offres sera lancé courant 2025, pour une réalisation 1er semestre 2026.

Sur la commune de Crozon, le SDEF a engagé la réalisation de l'étude technique suite à l'audit « sécurité » réalisé par la Gendarmerie nationale, en vue d'un passage en phase travaux.

7 communes ont sollicité le SDEF pour disposer d'une information sur le sujet et connaître les modalités d'assistance – conseil du SDEF afin d'engager la réflexion sur un projet de vidéoprotection.

Rapport d'activité 2024 - Vidéo protection



D7 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- LES ACTIONS DE COMMUNICATION
- LES ÉVÈNEMENTS
- LA SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS



Le SDEF a participé à 2 événements



+446 abonnés LinkedIn



53 jours de sensibilisation

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Newsletter et site internet
Pour diffuser ses actualités, le SDEF utilise principalement une newsletter mensuelle et son site internet.

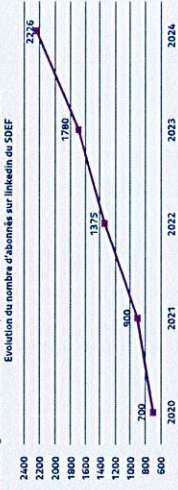
La newsletter est envoyée à une liste de près de 1 500 contacts majoritairement au sein des collectivités et des communautés de communes.

Le site internet, de son côté, est continuellement mis à jour pour présenter les services et les actualités du SDEF. Il comptabilise en moyenne chaque année près de 25 000 visites.



Réseau social

Depuis 2019, le SDEF est présent sur LinkedIn. Ce réseau social principalement utilisé par des professionnels nous permet de présenter en temps réel nos activités et d'échanger avec les acteurs qui constituent l'environnement du SDEF.



Rejoignez-nous :



Journée de convivialité

Début juin 2024 et pour la première fois, l'ensemble des équipes du SDEF a participé à une journée de convivialité sur l'île de Sen.

Arrivés sous un soleil éclatant, les agents ont eu l'occasion de visiter le phare de l'île, la centrale photovoltaïque de l'éoliserie et les groupes électrogènes d'EDF le matin. Le programme de l'après-midi : activité nautique (kayak et paddle) et tir à l'arc pour les plus fileux.

Cette journée était l'occasion de partager un moment agréable et chaleureux.



Rapport d'activité 2024 - Les actions de communication

LES ÉVÈNEMENTS

Au cours de l'année 2024, le SDEF a participé à deux événements : le 39e congrès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à Besançon et le Carrefour des Communes à Brest.

Congrès de la FNCCR

Le 39e congrès de la FNCCR s'est déroulé à Besançon du 26 au 28 juin dernier. Cet événement rassemblé, au niveau national, les territoires d'énergies et les acteurs publics et privés qui ont un impact de près ou de loin dans les domaines de l'énergie.

Le SDEF et les autres syndicats d'énergie bretons étaient présents au congrès pour représenter le PEBreizh.

Le stand de l'entente bretonne a été rythmé par deux événements :

-Signature d'une lettre d'intention entre GRDF et le PEBreizh pour initier un chantier régional sur l'émergence d'une filière d'injection sur les nouveaux gaz verts sur la région Bretagne ;

-Signature d'une convention entre Enedis et PEBreizh pour le plan de construction et résilience des réseaux électriques suite à la tempête Claran.

Carrefour des Communes

Les 3 et 4 octobre derniers, s'est déroulée la 10e édition du Carrefour des Communes du Finistère avec comme thématique : «Le maire funambule, entre impératifs, législatifs et attentes des citoyens».

Ce carrefour, permet de rassembler les municipalités du Finistère et leur donne l'occasion d'échanger sur des problématiques ou des thématiques communes.

La programmation des deux jours proposait 3 conférences plénières et 6 ateliers.

Pour clôturer la première journée, remise des trophées du Grand Prix 2023 du meilleur journal communal et communautaire. Cette compétition était divisée en 6 catégories, un lauréat est désigné pour chaque catégorie.

Antoine COROLLEUR, au nom du SDEF, remettait le prix pour la catégorie des communes de + de 7 001 habitants, le prix revenait donc à la commune de Gulpas.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

LA SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS

L'une des missions du SDEF est également la sensibilisation du public. Pour cela, le syndicat dispose de deux expositions : «Le parcours de l'énergie» dans les locaux de Landivisiau et «tous acteurs de notre futur énergétique» en version mobile. Toutes les deux sont disponibles gratuitement à destination des écoles ou des communes, il est également possible de programmer des animations avec du public.

L'objectif de ces expositions est de sensibiliser les publics aux sujets de l'énergie et de la transition énergétique.

Les visiteurs peuvent également s'accompagner d'ateliers d'animation ou de visites de sites de production d'énergies renouvelables.

LE PARCOURS DE L'ENERGIE

Cette exposition, située à Landivisiau, sensibilise le visiteur au cheminement de l'énergie, depuis sa source jusqu'à son utilisation.

L'exposition s'articule sous la forme d'un parcours en 4 espaces : les ressources d'énergies, la transformation de l'énergie, son achèvement et ses utilisations au quotidien.

L'objectif est de créer un questionnement chez le visiteur en lui permettant de saisir les enjeux de l'énergie. L'exposition répond à des exigences environnementales qui démontrent une cohérence entre le message et son support.

TOUS ACTEURS DE NOTRE FUTUR ÉNERGÉTIQUE

L'exposition permet d'envisager les grands enjeux de la transition énergétique : climat, mobilité, urbanisme, gestion de l'énergie et conclure sur les transformations des territoires.

En fin de visite, la réalité augmentée de l'île d'Ouessant permet de mieux mesurer l'importance des changements à venir et le rôle de chacun dans la réussite de la transition.

Cette exposition est en version mobile, elle peut donc être installée dans les écoles, les mairies et différents bâtiments publics.

LE CONCOURS ÉCOLOGUSTICS

Organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) le concours écolustics à destination des scolaires de cycle 3, propose aux élèves de s'exprimer à la transition énergétique autour d'un thème. Cette année, le thème était «Mon territoire fait sa transition énergétique et moi dans tout ça». Les élèves sont libres de répondre à cette problématique avec le support qu'ils souhaitent (exposition, jeux de société, vidéo, bande dessinée...).

Pour l'année 2023-2024, ce sont les élèves de CM2 de l'école Marie-Curie de Landerneau qui remportent le prix départemental du concours écolustics. Ils ont proposé pour le concours un jeu de cartes de 6 familles. Chaque famille représentait une énergie.



Rapport d'activité 2024 - Sensibilisation des jeunes publics

LEXIQUE

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie
AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité
ATU : Avis de Travaux Urgents
BTHD : Bretagne Très Haut Débit
CEE : Certificats d'Économies d'Énergie
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CRAC : Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire
CRITÈRE B : Il constitue la durée moyenne de coupe par an par un client basse tension quelle que soit la cause des coupures
CUMAC : Cumulé actualisé. Le kWh cumac est l'unité quantifiant les certificats d'économies d'énergie
DMA : Départ Mal Alimenté
DICT : Déclaration d'intention de Commencement de Travaux
DSLAM : Multiplexeur d'accès à la ligne d'abonné numérique
DT : Demande de Travaux
DSP : Délégation de Service Public
EDF : Électricité De France
ENEDIS : Gestionnaire du réseau de distribution public d'électricité (ex. ERDF)
EP : Éclairage Public
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FACE : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FTTH : Fiber To The Home = Fibre optique jusqu'au domicile
GDO : Gestion Des Ouvrages
GRDF : Gaz Réseau Distribution France
ICS : Informations Commercialement Sensibles
LOI NOME : Loi du 7 décembre 2010 portant sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité »
MAÎTRE D'OEUVRE : Personne physique ou morale chargée de la conception et du suivi de la réalisation d'un ouvrage pour le compte d'un maître d'ouvrage
MAÎTRE D'OUVRAGE : Personne physique ou morale en est le commanditaire. Il définit un cahier des charges et par conséquent les besoins, le budget et le calendrier prévisionnel des travaux.
MDE : Maîtrise de la Demande en Énergie
MED : Montée En Débit
NBA/NRO : Noeud de Raccordement Abonnement Noeud de Raccordement Optique
PAMELA : Programme d'Amélioration Esthétique des Lignes Aériennes
PBO : Point de Branchement Optique
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié
PCT : Part Couverte par le Tarif
PEB : Pôle Énergie Bretagne qui regroupe les quatre syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole.

PEIM : Plan Exceptionnel d'Investissement et Maintenance
PTF : Proposition Technique et Financière
REDEVANCE R2 : Redevance contractuelle dite « d'investissement » fixée par le cahier des charges de concession et versée par ENEDIS au SDEF en fonction des travaux réalisés sur le réseau
RÉSEAU HTB : Réseau Haute Tension B. En courant alternatif : $U_n > 50\text{ kV}$
RÉSEAU HTA : Réseau Haute Tension A ou moyenne tension. En courant alternatif : $1\text{ kV} < U_n \leq 50\text{ kV}$
RÉSEAU BT : Réseau Basse Tension. En courant alternatif : $50\text{ V} < U_n < 1\text{ 000 V}$
SDF : Syndicat Départemental d'Énergie
SIG : Système d'Information Géographique
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie
TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité
TSE : Tarifs Sociaux de l'Énergie
TPN : Tarif de Première Nécessité
TUPPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité
VRG : Valorisation des Remises Gratuites

Directeur de la publication : Antoine Gaudou
Conception graphique : Les Gaudouan
Illustration : Les services du SDEF - Jacques Morlet, Emmanuel Quire
Christian Henoff, Lisa Gaudouan, Jacques Boulet, Laurence Le Velly
Olivier Rochard, François Joffroy, Christophe
Anais Bilet, Jeremy Giffroy, Laurent Razez
Beaucorps
Conception graphique : Les Gaudouan
Charte graphique : SDEF - Crédits photos : S
Journal imprimé dans une imprimerie certifi

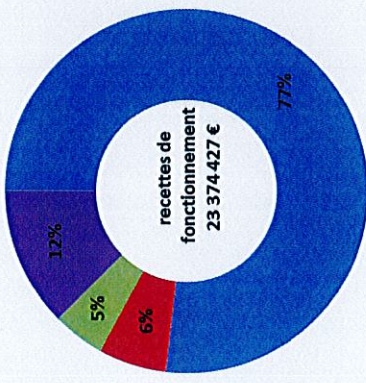
Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

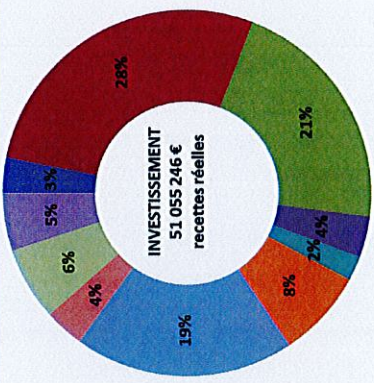
Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

BUDGETS - LES RECETTES



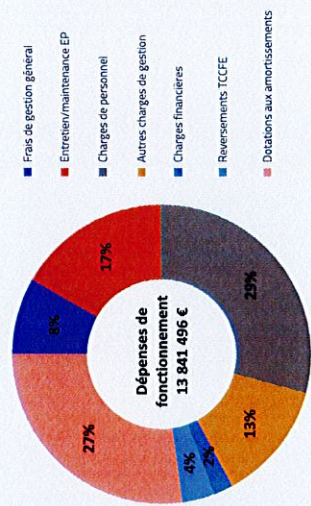
- Taxe sur l'électricité
- Participation communes éclairage public
- Redevance de concession
- Autres produits



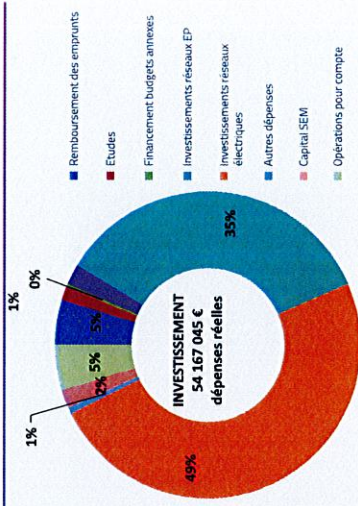
- Programme PAMELA
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Subventions du FACE
- PCT
- Opérations pour compte de tiers
- Emprunts
- Autres subventions et recettes
- Participation des collectivités et tiers
- Redevance investissement R2

Rapport d'activité 2024 - Budget

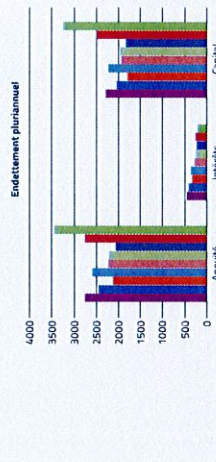
BUDGETS - LES DÉPENSES



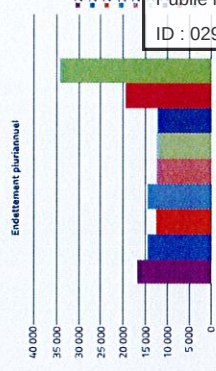
- Frais de gestion général
- Entretien/maintenance EP
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Reversements TCCFE
- Dotations aux amortissements



- Remboursement des emprunts
- Etudes
- Financement budgets annexes
- Investissements réseaux EP
- Investissements réseaux électriques
- Autres dépenses
- Capital SEM
- Opérations pour compte



Rapport d'activité 2024 - Budget



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

NOTES

NOTES

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE



Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère

02 98 10 36 36

contact@sdef.fr

www.sdef.fr

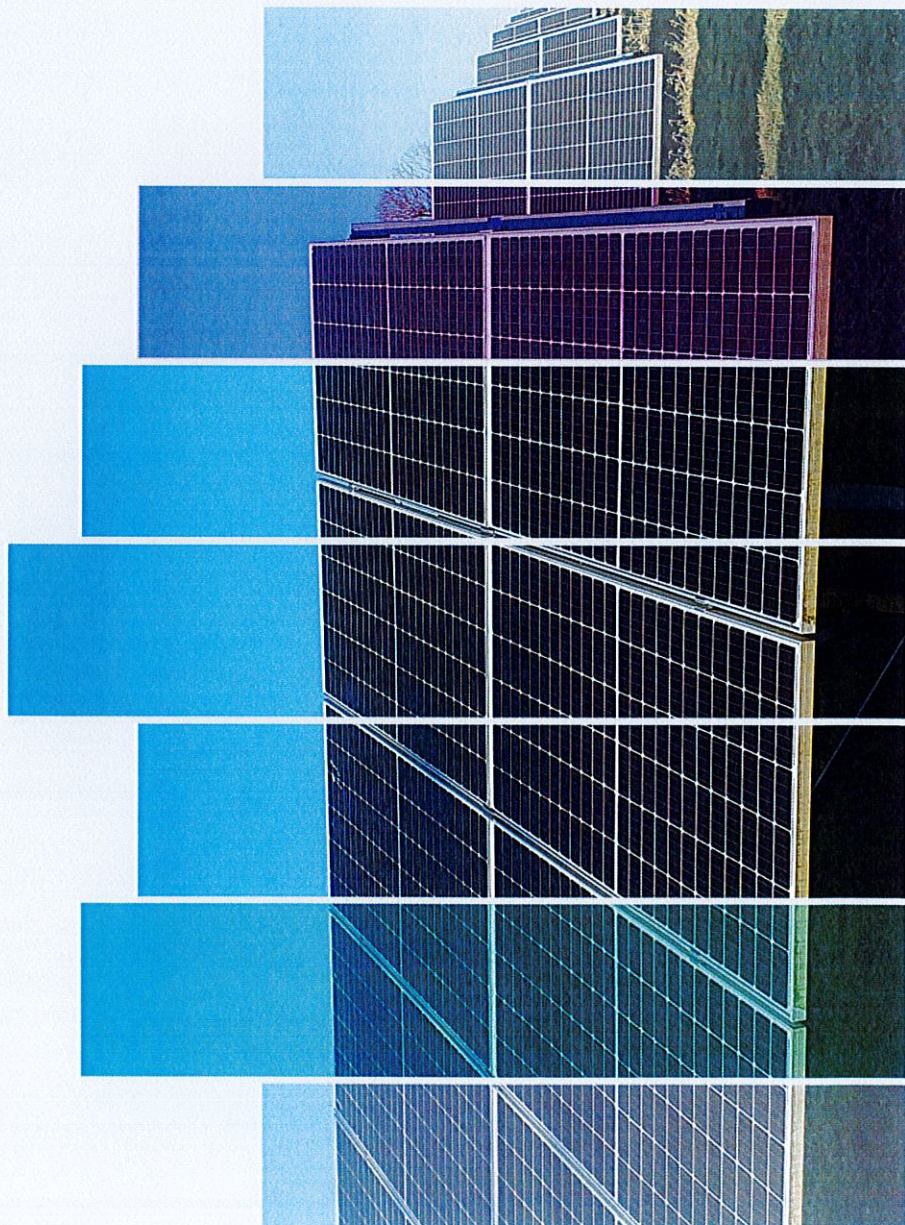


Siège

9 allée Sully
29000 QUIMPER

Antenne nord

Rue Robert Schuman
29400 Landivisiau



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121811-DE

